

This image shows a full page of blank graph paper. The grid consists of small, equal-sized squares formed by thin black lines. There are 20 columns and 20 rows of these squares, creating a total of 400 small square units. The margins are consistent on all sides, and there are no markings or text on the paper.

horaires d'ouverture

Les portes d'accès sont fermées une heure avant la fermeture générale des locaux.

site principal

60 boulevard de la Villette
Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 22h30 et le samedi de 10h à 18h.

Les jours précédant les jurys d'architecture, les horaires sont élargis :

- les 14, 15, 16 et 20 janvier 2020 de 8h30 à 0h30,
- les 10, 11, 15 et 16 juin 2020 de 8h30 à 0h30.

site de « l'Imprimerie »

46 boulevard de la Villette
Les horaires font l'objet d'une information spécifique en début de semestre.

fermetures annuelles

vacances de Noël

du vendredi 20 décembre 2019 à 21h30 au lundi 6 janvier 2020 à 8h30

vacances de printemps

une semaine en avril

vacances d'été

de début juillet à fin août

En dehors des fermetures annuelles, l'école est également fermée :

- les samedis à chaque veille de vacances : 21 décembre, 1^{er} février, 4 avril, 27 juin ainsi que les samedis de juillet,
- les dimanches et jours fériés (1^{er} et 11 novembre, lundi de Pâques, 1^{er} et 8 mai, Ascension, lundi de Pentecôte, 14 juillet).

site principal

(A)

- accueil
- expositions
- administration
- salle Bobenriether
- salles des enseignants

(B)

nom de réseau : WIFI-ENSA

clef WPA : ensaPB2009

- amphithéâtres
- salles de cours
- salle d'expression plastique
- atelier photographie
- recherche

(C)

nom de réseau : WIFI-ENSA

clef WPA : ensaPB2009

- médiathèque
- matériauthèque
- cafétéria
- atelier maquettes
- atelier bois
- atelier gravure
- atelier sculpture

(D)

nom de réseau : HP-WIFI-ENSA

clef WPA : \$Ensa_Pb-2009!

- studios (ateliers d'architecture)

(E)

nom de réseau : HP-WIFI-ENSA

clef WPA : \$Ensa_Pb-2009!

- studios (ateliers d'architecture)

(F)

nom de réseau : HP-WIFI-ENSA

clef WPA : \$Ensa_Pb-2009!

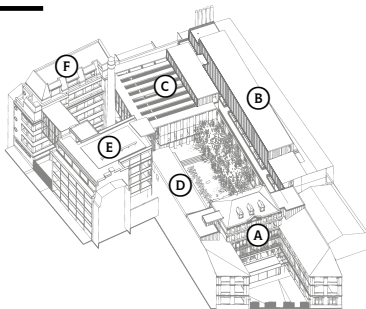
- studios (ateliers d'architecture)
- associations étudiantes
- salles de cours informatiques

site de « l'Imprimerie »

nom de réseau : WIFI-ENSA-IMP

clef WPA : T=558hz5:F<bVWf

- salles de cours
- studios (ateliers d'architecture)



Bienvenue à l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville ! L'arrivée dans un nouvel établissement est toujours un moment singulier, parfois déroutant, souvent stimulant. Nous espérons que votre intégration se déroulera dans les meilleures conditions possibles.

Cette année est un peu particulière dans la mesure où nous allons fêter les cinquante ans de la création de l'école et les dix ans de son installation au 60 boulevard de la Villette. À cette occasion, plusieurs manifestations vous seront proposées tout au long de l'année, de septembre 2019 à juin 2020 : expositions, conférences, publications, journées d'étude, etc.

Vous pourrez découvrir le programme détaillé ainsi que de nombreuses autres informations sur les nouveaux sites internet et intranet de l'école.

Depuis 50 ans, l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville est au cœur des débats sur la pédagogie et la recherche en architecture et au premier rang des écoles d'architecture européennes, notre ambition est d'être à la hauteur de cette histoire.

Je vous souhaite une excellente rentrée et une très bonne année universitaire !

François Brouat, directeur

l'école

présentation

- 6 administration
- 16 bâtiment
- 29 chiffres clés
- 34 directeur
- 68 règlement intérieur

instances

- 30 commissions & conseils
- 33 délégués

ressources

- 12 atelier bois
- 13 atelier maquettes
- 14 atelier photographique
- 26 cartothèque
- 26 centre de recherche documentaire
Roger-Henri Guerrand
- 46 informatique
- 51 laboratoire de recherche Ipraus
- 58 matériauthèque
- 59 médiathèque

les études

organisation

- 8 anglais
- 20 calendrier universitaire
- 20 calendrier 2019 / 2020 L1
- 22 calendrier 2019 / 2020
L2 L3 M1 M2 hmonp
- 28 césure
- 31 concours
- 32 coordination pédagogique
- 37 ects
- 38 emplois du temps
- 39 enseignements
- 41 évaluation des enseignements
- 48 inscriptions pédagogiques
- 50 jurys
- 60 mobilité
- 62 notation
- 67 règlement des études
- 87 unité d'enseignement
- 90 voyages pédagogiques

formations

- 64 organisation pédagogique
- 80 schéma des études
- 52 licence
- 52 licence professionnelle
- 56 master
- 56 master européen
- 35 double cursus
- 44 hmonp
- 36 dsa
- 57 mastère spécialisé®
- 35 doctorat
- 28 chaire partenariale

vie étudiante

vie culturelle et événements

- 10 associations
- 18 biennale des anciens
- 31 conférences
- 42 expositions
- 66 portes ouvertes
- 75 remise des diplômes

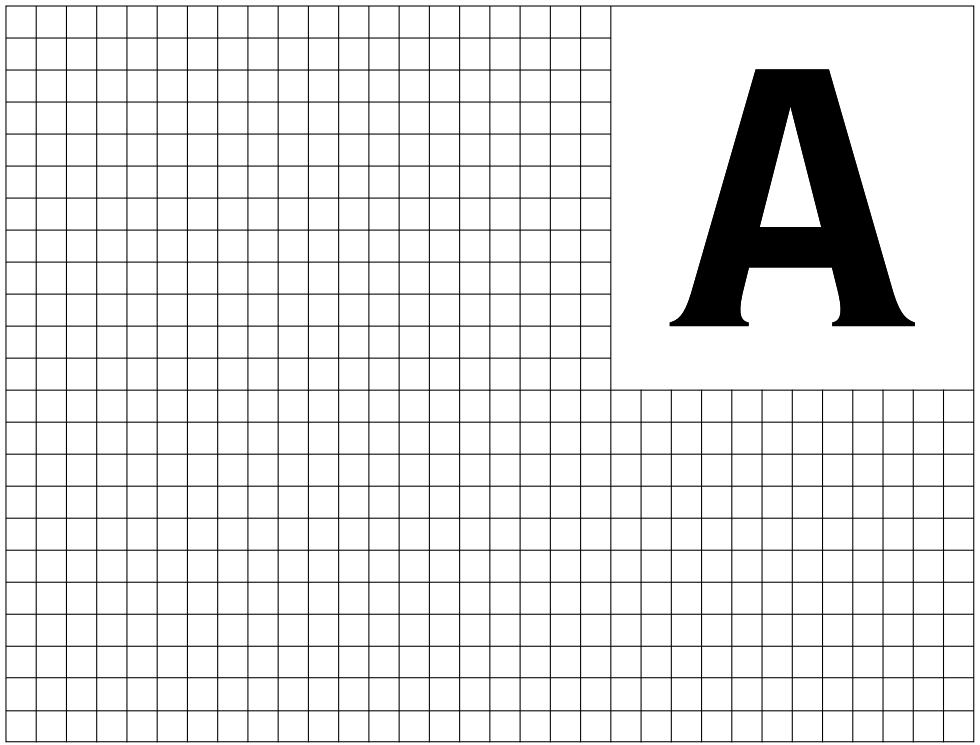
vie pratique

- 5 accès
- 7 affichage
- 18 bourse
- 19 cafétéria
- 24 carte étudiant
- 24 carte d'impression
- 25 carte Izly
- 25 casiers
- 32 coopérative
- 34 discrimination
- 38 écologie
- 41 étudiant entrepreneur
- 53 logement
- 64 objets trouvés
- 66 propreté
- 78 santé
- 85 téléphone portable
- 85 transports
- 89 vélos

outils

- 8 annuel
- 46 infolettre
- 48 intranet
- 75 réseaux sociaux
- 81 site internet
- 84 Taïga
- 92 wifi





accès

L'entrée dans l'école se fait au moyen du badge, support de la carte d'étudiant. Vous devez toujours l'avoir sur vous.

direction

François Brouat

directeur

+33 (0)1 53 38 50 03
francois.brouat@
paris-belleville.archi.fr

Florence Ibarra

directrice adjointe

+33 (0)1 53 38 50 02
florence.ibarra@
paris-belleville.archi.fr

Sandrine Olivier

assistante de direction

+33 (0)1 53 38 50 04
sandrine.olivier@
paris-belleville.archi.fr

service communication

Stéphanie Guyard

responsable

+33 (0)1 53 38 50 05
stephanie.guyard@
paris-belleville.archi.fr

Daniella Caballero

chargée de communication

+33 (0)1 53 38 50 14
daniella.caballero@
paris-belleville.archi.fr

direction des études

Ouvert les lundis, mardis, jeudis
et vendredis de 9h à 12h30
et de 14h à 17h et les mercredis
de 9h à 12h30.

Murièle Fréchède

directrice des études

murièle.frechede@
paris-belleville.archi.fr

Sylvie Moscatelli

adjointe à la directrice
des études

+33 (0)1 53 38 50 34
sylvie.moscatelli@
paris-belleville.archi.fr

Charles Ignatovitch

chargé de l'accueil
(informations sur les formations
et la scolarité, gestion des
attestations et des relevés
de notes), gestion de l'emploi
du temps et des salles, double
cursus Cnam, stages de master,
auditeurs libres

+33 (0)1 53 38 50 20
charles.ignatovitch@
paris-belleville.archi.fr

Cécile Roblin

chargée du suivi des étudiants
de licence 1, des bourses
et des voyages d'études

+33 (0)1 53 38 50 33
cecile.roblin@
paris-belleville.archi.fr

Chantal Marion

chargée du suivi des étudiants de
licence 2, du double cursus Ensci,
des admissions en dispenses
partielles d'études, de la
validation des acquis, des stages
de licence et référente handicap

+33 (0)1 53 38 50 31
chantal.marion@
paris-belleville.archi.fr

Evelyne Canourgues

chargée du suivi des étudiants
de licence 3, des admissions des
candidats étrangers (hors Union
Européenne) et des admissions
en transfert

+33 (0)1 53 38 50 24
evelyne.canourgues@
paris-belleville.archi.fr

Annie Ludosky

chargée du suivi de la scolarité
des étudiants de master
et des PFE

+33 (0)1 53 38 50 23
annie.ludosky@
paris-belleville.archi.fr

Déborah Arnaudet

responsable de la formation
à l'Hmonp et du mastère
spécialisé® architecture
et scénographie

+33 (0)1 53 38 50 38
deborah.arnaudet@
paris-belleville.archi.fr

Christine Belmonte

responsable du doctorat
et des DSA projet urbain
et maîtrise d'ouvrage

+33 (0)1 53 38 50 60
christine.belmonte@
paris-belleville.archi.fr

Anabel Mousset

responsable des DSA risques
majeurs et patrimoine

+33 (0)1 53 38 50 64
anabel.mousset@
paris-belleville.archi.fr

direction des relations internationales

Ouvert les lundis, mardis, jeudis
et vendredis de 9h à 12h30
et de 14h à 17h.

Odile Canale

directrice

+33 (0)1 53 38 50 26
odile.canale@
paris-belleville.archi.fr

Madeleine Kunegel

chargée des étudiants sortants

+33 (0)1 53 38 50 27
madeleine.kunegel@
paris-belleville.archi.fr

Bianca Gonzalez

chargée des étudiants entrants

+33 (0)1 53 38 50 28
bianca.gonzalez@
paris-belleville.archi.fr



affichage

A

Les informations sont diffusées sur des panneaux d'affichage dans l'ensemble de l'établissement et plus particulièrement :

- dans le hall d'entrée

- petites annonces, informations pédagogiques (changement de salles, cours reporté ou annulé, etc.), informations administratives (résultats des élections, etc.), manifestations de l'école (conférences, expositions, etc.), manifestations extérieures, espace associatif,

- au 2^e étage du bâtiment A

- à l'accueil de la direction des études : offres de stages, offres d'emplois et concours,
- au niveau de la direction des relations internationales : informations sur la mobilité.

L'affichage sauvage est interdit au sein de l'établissement.

Le diplôme d'État d'architecte ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère. À l'Énsa-PB, seul l'anglais fait l'objet d'un enseignement. L'anglais est enseigné chaque semestre de la 1^{re} année à la fin de la 4^e année. Des cours de soutien sont proposés pour mettre à niveau les étudiants ayant des difficultés. Au terme de leur 5^e année d'études, les étudiants doivent être capables de présenter leur projet de fin d'études (PFE) en anglais. Il importe que les étudiants aient l'habitude de s'exprimer oralement en anglais en utilisant une partie du vocabulaire de l'architecture. Des tests sont organisés en fin de cycle pour évaluer la maîtrise de la langue et afin de certifier les acquis.

La participation à l'épreuve de certification est obligatoire en fin de licence et en fin de master. Les candidats du master doivent avoir obtenu au moins 750 points au test du Toeic, « Listening and reading ».

Créée en 2016, cette publication annuelle présente une sélection de travaux pédagogiques et de recherche (PFE, mémoires, etc.), des événements organisés à l'école (conférences, expositions, publications, etc.) ainsi que des articles d'enseignants et d'étudiants. Elle a pour but de promouvoir les productions de l'école auprès des partenaires institutionnels et professionnels, y compris en France et à l'international. Le choix d'une édition bilingue y contribue.

2015-2016



École nationale
supérieure d'architecture
de Paris-Belleville

2016-2017



École nationale
supérieure d'architecture
de Paris-Belleville

2017-2018



École nationale
supérieure d'architecture
de Paris-Belleville

La vie étudiante de l'école est intense, portée par des associations aux activités complémentaires et qui, pour certaines, dépassent le cadre de Belleville, devenant des acteurs du domaine de l'architecture. Elles vous attendent !

+33 (0)1 53 38 50 75

le.bellasso@gmail.com

➔ rendez-vous sur Facebook

Bellasso

Cette association est l'équivalent du bureau des étudiants de l'Énsa-PB. Elle contribue fortement à la cohésion étudiante en organisant des activités extrascolaires, culturelles, sportives et festives. Elle joue un rôle important dans l'accueil des étudiants de première année en participant à la journée portes ouvertes, en proposant un parrainage et un week-end d'intégration. Elle diffuse chaque année un petit guide pratique « Les bons plans ».

Elle gère la Coob, coopérative qui vend le matériel nécessaire aux études d'architecture à bas prix. En début d'année, elle propose un kit de rentrée avec tout ce qu'il faut pour démarrer le cursus.

+33 (0)1 53 38 50 74

assob.ensapb@gmail.com

www.assob.fr

Asso B

L'Asso B fait le lien entre les entreprises et les étudiants pour des missions rémunérées. Elle apporte également son aide au financement de projets d'étudiants de l'école.

asso.babelville@gmail.com

➔ rendez-vous sur Facebook

Babelville

Cette association a pour but de réunir les étudiants souhaitant faire de la recherche créative, dans le cadre de concours, d'expositions et potentiellement de workshops. L'objectif est ainsi de pouvoir travailler en groupe sur des projets de concours trop conséquents pour une seule personne.

resome.archi@gmail.com

➔ rendez-vous sur Facebook

Résome Architecture

Résome Architecture a pour objectif de permettre à des personnes réfugiées d'intégrer les études d'architecture dans le cadre d'un programme d'accompagnement.

bellettebrassband@gmail.com

➔ rendez-vous sur Facebook

fanfares

Les fanfares Bellette Brass Band et Les Rillettes de Belleville assurent l'animation de plusieurs événements comme les Journées portes ouvertes, la fête de l'école et les journées nationales de l'architecture, etc.

contact@

lesrillettesdebelleville.com

➔ rendez-vous sur Facebook



associations d'anciens élèves

Alumni Paris-Belleville

Elle a été fondée en 2017 pour révéler et animer le réseau riche et multigénérationnel des anciens élèves de l'Énsa-PB (près de 4 000 diplômés en 49 ans d'enseignement).

contact@alumniparis-belleville.fr
www.alumniparisbelleville.fr

association des diplômés et anciens élèves du DSA architecture et risques majeurs

Elle est un lieu de rencontre, d'étude, de proposition et d'action autour des risques majeurs, de l'architecture et de l'urbanisme.

archi.risquesmajeurs@gmail.com
www.architectesdesrisquesmajeurs.com
 ☺ rendez-vous sur Facebook

association des diplômés et anciens élèves du DSA architecture et patrimoine

Elle se propose de générer un espace d'action et de réflexion autour de thématiques et sujets partagés auxquels les étudiants, jeunes diplômés et architectes confirmés se confrontent.

contact@apc.archi
www.apc.archi

L'atelier bois est ouvert lors des enseignements: les après-midis du lundi, mardi et mercredi, et sur rendez-vous auprès de Martin Monchicourt.

Martin Monchicourt

responsable

+33 (0)1 53 38 60 65

[martin.monchicourt@](mailto:martin.monchicourt@paris-belleville.archi.fr)

paris-belleville.archi.fr

Ludovik Bost

enseignant construction

& aménagement,

maître de conférences en ATR

[ludovik.bost@](mailto:ludovik.bost@paris-belleville.archi.fr)

paris-belleville.archi.fr

Patrick De Glo De Besses

enseignant atelier mobilier,

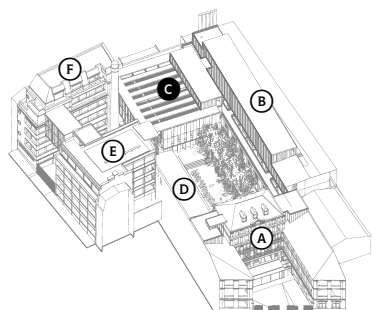
maître de conférences

associé en ATR

[patrick.deglodebesses@](mailto:patrick.deglodebesses@paris-belleville.archi.fr)

paris-belleville.archi.fr

Il est dédié à l'expérimentation, la conception et la fabrication d'objets, de prototypes et de petites architectures. Toutes les productions sont réalisées à l'échelle 1. Trois enseignements en option y sont dispensés, disponibles à partir de la licence 3.



bâtiment C — niveau -1



Il offre aux étudiants plusieurs espaces leur permettant de réaliser des maquettes dans divers matériaux à différentes échelles, y compris à l'échelle 1. Il comprend un espace de travail manuel (machines et établis), une cabine de peinture, un espace numérique (lasers et imprimantes 3D) et un espace extérieur équipé de points d'eau et destiné aux matériaux coulés.

L'atelier maquettes est ouvert du lundi au vendredi de 13h30 à 18h30. Il peut aussi être ouvert en matinée à titre exceptionnel, sur demande et selon les besoins pédagogiques (intensifs licence, master, maquettes, ou cours en atelier et réalisations expérimentales). L'accès à ces espaces est libre/encadré après inscription sur une fiche de présence (et sur rendez-vous pour la découpe laser).

atelier maquettes

+33 (0)1 53 38 50 70

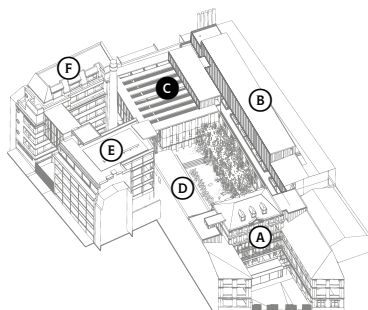
Hervé Roux

*enseignant responsable
technique et pédagogique*

+33 (0)6 10 29 86 08

herve.roux@

paris-belleville.archi.fr

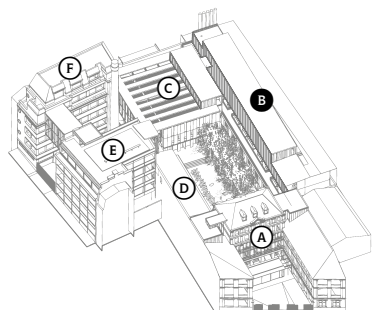


bâtiment C — rez-de-chaussée

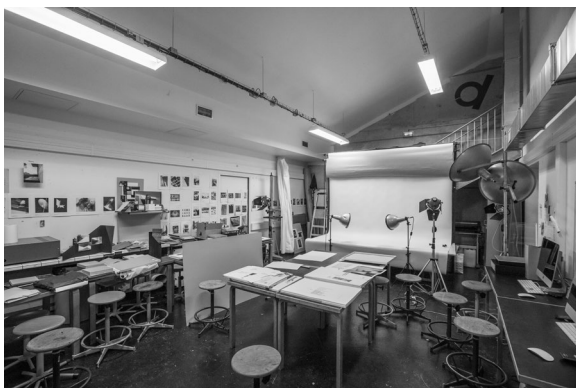
En dehors des heures d'enseignement, le studio de prises de vues et les laboratoires argentique et numérique sont ouverts en présence d'un responsable ou d'un moniteur habilité. Les jours et heures d'ouverture sont définis en début de semestre et sur rendez-vous.

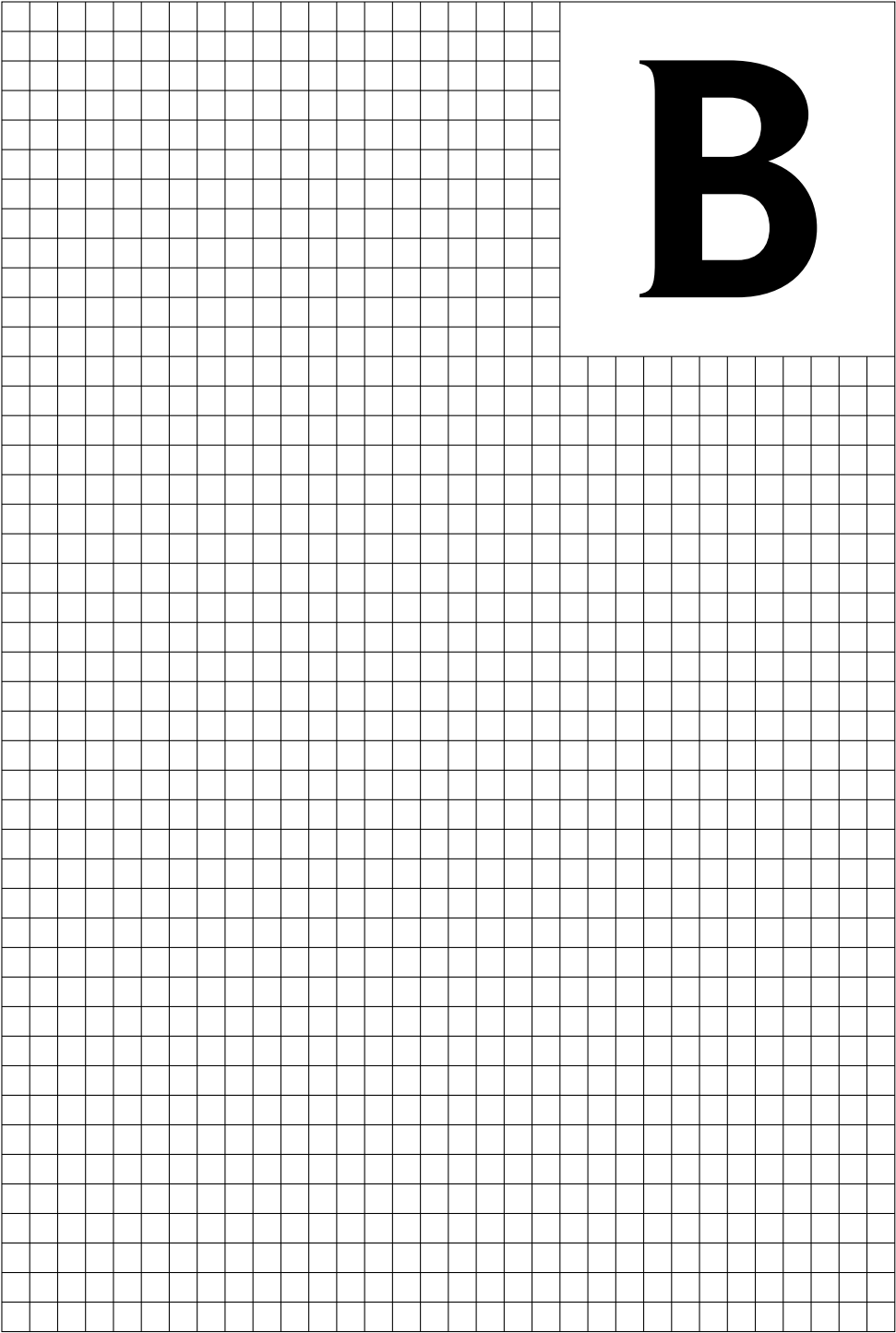
Anne Chatelut
responsable,
maîtresse de conférences en ATR
+33 (0)1 53 38 60 60
anne.chatelut@
paris-belleville.archi.fr

Il a pour vocation l'acquisition de connaissances inscrites dans le domaine des arts visuels. Les enseignements dispensés permettent à l'étudiant d'engager, théoriquement et pratiquement, un travail de photographie argentique ou numérique. L'étudiant développe ainsi un regard qui contribue à former sa perception de l'espace et à apprendre à conduire un projet.



bâtiment B — niveau -1





B

Après avoir investi divers bâtiments dans Paris, l'école s'est installée en 2009 au 60 boulevard de la Villette dans un ancien lycée d'enseignement professionnel. Réhabilité par l'architecte Jean-Paul Philippon, le site est composé de plusieurs bâtiments qui s'articulent autour d'un jardin. La partie ancienne conservée représente un bon exemple de la production courante de l'école rationaliste française de la fin du XIX^e siècle et des débuts du fonctionnalisme (première moitié du XX^e siècle).

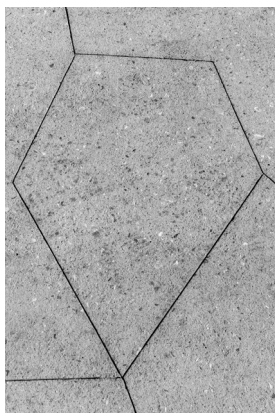
Une série de pentagones au sol allant de la cour Villette à la cour Burnouf en passant par le hall central et le jardin forme un parcours qui permet une mise en musique de l'école. Elle est l'œuvre de Michel Aubry et a été réallisée au titre de la commande publique.

L'école est répartie sur deux sites et sur une surface de 15 600 m².

Le site principal comprend :

- des espaces de travail,
 - trois amphithéâtres,
 - quinze salles de cours,
 - treize studios d'architecture,
 - un laboratoire de recherche,
 - un service de reprographie,
 - des ateliers bois, maquettes, arts plastiques, gravure, sculpture, photographie, audiovisuel,
- des espaces de documentation,
 - une médiathèque comportant plus de 30 000 ouvrages,
 - une matériauthèque,
 - un centre de recherche documentaire,
 - une cartotheque,
- des espaces d'exposition,
- des espaces de détente,
 - une cafétéria,
 - un jardin,
- des locaux associatifs.

Le site de « l'Imprimerie » est réservé principalement aux étudiants de dernière année de master (PFE) avec six ateliers et deux salles d'enseignement.



horaires d'ouverture

Les portes d'accès sont fermées une heure avant la fermeture générale des locaux.

site principal

60 boulevard de la Villette
Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 22h30 et le samedi de 10h à 18h.

Les jours précédant les jurys d'architecture, les horaires sont élargis :

— les 14, 15, 16 et 20 janvier 2020 de 8h30 à 0h30,
— les 10, 11, 15 et 16 juin 2020 de 8h30 à 0h30.

site de « l'Imprimerie »

46 boulevard de la Villette
Les horaires font l'objet d'une information spécifique en début de semestre.

fermetures annuelles

vacances de Noël

du vendredi 20 décembre 2019 à 21h30 au lundi 6 janvier 2020 à 8h30

vacances de printemps

une semaine en avril

vacances d'été

de début juillet à fin août

En dehors des fermetures annuelles, l'école est également fermée :

— les samedis à chaque veille de vacances : 21 décembre, 1^{er} février, 4 avril, 27 juin ainsi que les samedis de juillet,
— les dimanches et jours fériés (1^{er} et 11 novembre, lundi de Pâques, 1^{er} et 8 mai, Ascension, lundi de Pentecôte, 14 juillet).

Son organisation est confiée à des anciens élève diplômés de l'Énsa de Paris-Belleville avec l'objectif de mettre l'accent sur les parcours des anciens étudiants de l'école, tout en créant un moment de rencontre inter-génération.

dossier social de l'étudiant (DSE)

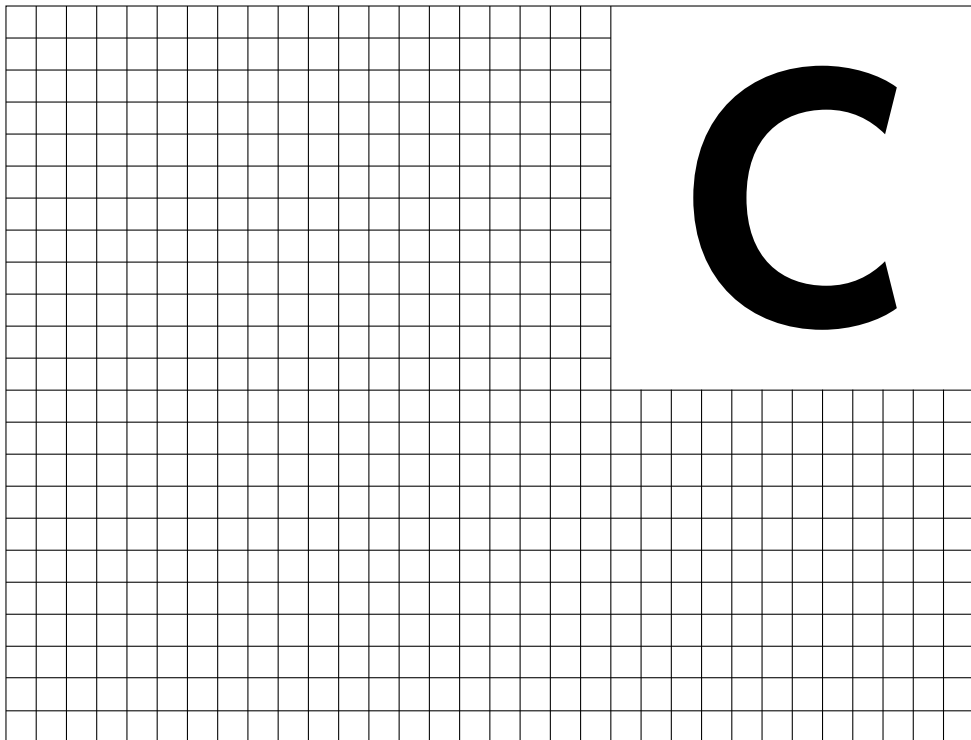
La demande de bourse et/ou logement doit être formulée par l'intermédiaire du dossier social de l'étudiant. Une procédure unique est en ligne sur le portail www.messervices.etudiant.gouv.fr.

Cécile Roblin

chargée des bourses
+33 (0)1 53 38 50 33
cecile.roblin@paris-belleville.archi.fr

Il existe deux types de bourses :

- la bourse sur critères sociaux, destinée aux étudiants de moins de 28 ans aux ressources familiales limitées et poursuivant des études en formation initiale dans un établissement relevant du ministère de la Culture. Pour en bénéficier, constituer chaque année votre dossier social étudiant (DSE) entre le 15 janvier et le 15 mai,
- des aides spécifiques aux étudiants qui rencontrent des situations financières critiques, attribuées par le Fonds national d'aide d'urgence annuelle Culture (FNAUAC) du ministère de la Culture. Pour en bénéficier : retirer le dossier auprès de la direction des études dès la mi-septembre. Pour tout renseignement concernant votre situation personnelle, votre interlocuteur est le service des bourses du Crous le plus proche de l'établissement où vous êtes scolarisé (39 avenue Georges Bernanos, Paris V^e).

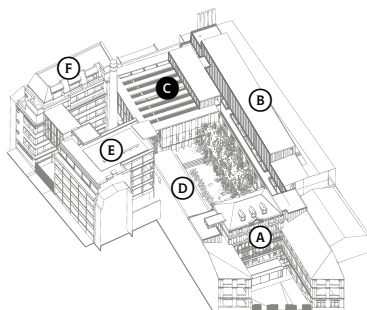


cafétéria

Tenue par le Crous, elle propose des plats chauds, sandwiches, salades, etc. Des distributeurs sont disponibles en dehors des heures d'ouverture. Conditions de paiement: espèces ou carte Izly.

La cafétéria est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 18h. Elle est fermée le samedi.

📍 voir carte Izly page 25



bâtiment C — niveau -1

Établi pour l'année, y figurent les dates d'examens, de jurys, de révision des examens, etc. Il est divisé en deux semestres. Chaque semestre comprend :

- une semaine d'intensifs à la rentrée (L2 à M1),
- une semaine consacrée aux examens pour les matières enseignées en dehors du studio d'architecture,
- la semaine de pré-jurys réservée à la préparation des rendus de projets évalués pendant la semaine des jurys.

Des calendriers spécifiques sont établis pour chacun des DSA et pour le mastère spécialisé® scénographie.

Inscription administrative sur Taïga à l'école en juillet 2019.

➔ voir *Taïga* page 84

semestre 1

13 / 09 / 2019 : rentrée

- 13 semaines de cours
- 1 semaine d'intégration
- 1 semaine de voyage d'études
- 2 semaines de révisions et d'examens
- 17 semaines d'enseignements

semestre 2

10 / 02 / 2020 : rentrée

- 13 semaines de cours
- (+1 semaine pour le studio d'architecture)
- 3 semaines de révisions, d'examens et de rattrapages
- 16 semaines d'enseignements

septembre		octobre		novembre		décembre		janvier		février		mars		avril		mai		juin		juillet	
D 1	M 1	V 1	D 1	V 1	D 1	S 1	M 1	D 1	M 1	V 1	L 1	M 1	V 1	L 1	M 1	V 1	L 1	M 1	V 1	L 1	
L 2	M 2	S 2	L 2	S 2	L 2	D 2	J 2	L 2	J 2	D 2	S 2	J 2	S 2	M 2	S 2	M 2	S 2	J 2	M 2	J 2	
M 3	J 3	D 3	M 3	V 3	M 3	L 3	V 3	M 3	V 3	M 3	M 3	M 3	D 3	M 3	V 3	M 3	M 3	V 3	M 3	V 3	
M 4	V 4	L 4	M 4	S 4	M 4	M 4	S 4	M 4	S 4	M 4	M 4	M 4	L 4	J 4	S 4	J 4	V 4	S 4	M 4	S 4	
J 5	S 5	M 5	J 5	D 5	M 5	M 5	D 5	J 5	D 5	M 5	M 5	D 5	M 5	M 5	D 5	M 5	V 5	D 5	M 5	D 5	
V 6	D 6	M 6	V 6	L 6	M 6	J 6	L 6	V 6	L 6	J 6	V 6	V 6	M 6	L 6	L 6	M 6	S 6	L 6	M 6	L 6	
S 7	L 7	J 7	S 7	M 7	S 7	V 7	M 7	S 7	M 7	V 7	S 7	S 7	J 7	D 7	M 7	J 7	D 7	M 7	J 7	M 7	
D 8	M 8	V 8	D 8	M 8	D 8	S 8	M 8	D 8	M 8	S 8	D 8	D 8	V 8	L 8	M 8	V 8	L 8	M 8	V 8	M 8	
L 9	M 9	S 9	L 9	J 9	L 9	D 9	J 9	L 9	J 9	D 9	S 9	S 9	S 9	M 9	M 9	S 9	M 9	J 9	M 9	J 9	
M 10	J 10	D 10	M 10	V 10	M 10	L 10	V 10	M 10	V 10	L 10	M 10	M 10	D 10	V 10	V 10	D 10	M 10	V 10	M 10	V 10	
M 11	V 11	L 11	M 11	S 11	M 11	M 11	S 11	M 11	S 11	M 11	M 11	M 11	S 11	L 11	S 11	L 11	M 11	S 11	M 11	S 11	
J 12	S 12	M 12	J 12	D 12	M 12	M 12	D 12	J 12	D 12	M 12	J 12	J 12	M 12	D 12	M 12	M 12	J 12	D 12	M 12	D 12	
V 13	D 13	M 13	V 13	L 13	M 13	J 13	L 13	V 13	L 13	J 13	V 13	V 13	M 13	S 13	L 13	M 13	S 13	L 13	M 13	L 13	
S 14	L 14	J 14	M 14	M 14	M 14	V 14	M 14	S 14	M 14	S 14	S 14	S 14	J 14	D 14	M 14	J 14	D 14	M 14	J 14	S 14	
D 15	M 15	V 15	D 15	M 15	D 15	S 15	M 15	D 15	M 15	S 15	D 15	D 15	V 15	L 15	M 15	V 15	L 15	M 15	V 15	M 15	
L 16	M 16	S 16	L 16	J 16	L 16	D 16	J 16	L 16	J 16	D 16	M 16	M 16	S 16	M 16	M 16	S 16	M 16	J 16	M 16	M 16	
M 17	J 17	D 17	M 17	V 17	M 17	L 17	V 17	M 17	V 17	M 17	M 17	M 17	D 17	M 17	M 17	D 17	M 17	V 17	M 17	V 17	
M 18	V 18	L 18	M 18	S 18	M 18	M 18	S 18	M 18	S 18	M 18	M 18	M 18	J 18	S 18	M 18	J 18	S 18	M 18	S 18	S 18	
J 19	S 19	M 19	J 19	D 19	M 19	M 19	D 19	J 19	D 19	M 19	M 19	D 19	M 19	V 19	M 19	M 19	V 19	D 19	M 19	D 19	
V 20	D 20	L 20	V 20	M 20	L 20	J 20	L 20	V 20	L 20	J 20	V 20	V 20	M 20	S 20	L 20	M 20	S 20	M 20	S 20	M 20	
S 21	M 21	J 21	S 21	M 21	S 21	V 21	M 21	S 21	M 21	V 21	S 21	M 21	J 21	D 21	M 21	J 21	D 21	M 21	J 21	J 21	
D 22	M 22	V 22	D 22	M 22	D 22	S 22	M 22	D 22	M 22	S 22	D 22	M 22	V 22	L 22	M 22	V 22	L 22	M 22	V 22	M 22	
L 23	M 23	S 23	L 23	J 23	L 23	D 23	J 23	L 23	J 23	D 23	S 23	J 23	S 23	M 23	J 23	M 23	S 23	J 23	M 23	J 23	
M 24	J 24	D 24	M 24	V 24	M 24	L 24	V 24	M 24	V 24	M 24	M 24	M 24	D 24	M 24	V 24	M 24	M 24	V 24	M 24	V 24	
M 25	V 25	L 25	M 25	S 25	M 25	M 25	S 25	M 25	S 25	M 25	M 25	M 25	L 25	J 25	S 25	L 25	J 25	S 25	M 25	S 25	
J 26	S 26	M 26	J 26	D 26	M 26	M 26	D 26	J 26	D 26	M 26	J 26	M 26	M 26	M 26	D 26	M 26	V 26	D 26	M 26	D 26	
V 27	D 27	M 27	V 27	L 27	M 27	J 27	L 27	V 27	L 27	M 27	V 27	M 27	M 27	M 27	M 27	M 27	S 27	L 27	M 27	L 27	
S 28	L 28	J 28	S 28	M 28	M 28	V 28	M 28	S 28	M 28	V 28	S 28	S 28	J 28	D 28	M 28	J 28	D 28	M 28	M 28	M 28	
D 29	M 29	V 29	D 29	M 29	M 29	S 29	M 29	D 29	M 29	S 29	D 29	M 29	V 29	L 29	M 29	V 29	L 29	M 29	M 29	M 29	
L 30	M 30	S 30	L 30	J 30	L 30	M 30	J 30	L 30	J 30	M 30	L 30	M 30	S 30	M 30	M 30	S 30	M 30	J 30	M 30	J 30	

Inscription administrative sur
Taïga à l'école en juillet 2019.

➔ voir *Taïga* page 84

semestre 1

11/09/2019 : présentation des enseignements L2, L3, M1

16/09/2019 : rentrée et fin des inscriptions pédagogiques

23/09/2019 : rentrée M2

— 13 semaines de cours

— 1 semaine d'intensifs

— 3 semaines de révisions, d'examens et de rattrapages

— 1 semaine d'architecture

● 18 semaines d'enseignements

PFE

semaine du 16/09/2019 : rentrée

● 17 semaines + jury

semestre 2

05-06/12/2019 : présentation des enseignements

11/12/2019 : inscription pédagogique

10/02/2020 : rentrée

— 13 semaines de cours

— 1 semaine d'intensifs

— 3 semaines de révisions, d'examens et de rattrapages

— 1 semaine d'architecture

● 18 semaines d'enseignements

PFE

semaine du 10/02/2020 : rentrée

● 17 semaines + jury

septembre		octobre		novembre		décembre		janvier		février		mars		avril		mai		juin		juillet	
D 1		M 1		V 1	toussaint	D 1		M 1	S 1	D 1		D 1		M 1		V 1	fête du travail	L 1	pentecôte	M 1	
L 2		M 2		S 2		L 2		J 2	D 2			L 2		J 2		S 2		M 2	révisions	J 2	
M 3		J 3		D 3		M 3		V 3	L 3			M 3		V 3		D 3			examens	V 3	
M 4		V 4		L 4		M 4		S 4				M 4				L 4		J 4	examens semestre 2	S 4	
J 5		S 5		M 5		J 5		D 5				J 5		D 5		M 5		V 5		D 5	
V 6		D 6		M 6		V 6		L 6	J 6			V 6		L 6		M 6	10	S 6			
S 7		L 7		J 7		S 7		M 7	V 7			S 7		M 7		J 7		D 7			jury L2
D 8		M 8		V 8		D 8		M 8	S 8			D 8		M 8		V 8	victoire des alliés	L 8	examens semestre 2	M 8	
L 9	inscriptions administratives nouveaux inscriptions administratives	M 9		S 9		L 9		J 9	D 9			L 9		J 9		S 9		M 9		J 9	jury L3
M 10		J 10		D 10		M 10		V 10	L 10			M 10		V 10		D 10		M 10	Toile licence et master	V 10	
M 11	présentation des engagements semestre 1	V 11		L 11	armistice 1918	M 11		S 11	M 11			M 11		S 11		L 11		J 11		S 11	
J 12		S 12		M 12		J 12		D 12	M 12			M 12		D 12		M 12		V 12		D 12	
V 13	inscriptions administratives	D 13		M 13		V 13		L 13	J 13			V 13		L 13		M 13		S 13		L 13	
S 14		L 14		J 14		S 14		M 14	V 14			S 14		M 14		J 14		D 14		M 14	
D 15		M 15		V 15		D 15		M 15	S 15			D 15		M 15		V 15		L 15	semaine archi	M 15	
L 16	inscr. pédagogique	M 16		D 16		L 16		J 16	D 16			L 16		J 16		S 16		M 16		J 16	fête nationale
M 17		J 17		M 17		M 17		V 17	L 17			M 17		V 17		D 17		M 17		V 17	
M 18		V 18		L 18		M 18		S 18	M 18			M 18		S 18		L 18		J 18	jury L2	S 18	
J 19		S 19		M 19		J 19		D 19	M 19			M 19		D 19		M 19		V 19	jury M1	S 19	
V 20		D 20		M 20		V 20		L 20	J 20			V 20		L 20		M 20		S 20	jury L3	D 20	
S 21		L 21		J 21		S 21		M 21	V 21			S 21		M 21		J 21	ascension	D 21		M 21	
D 22		M 22		V 22		D 22		M 22	S 22			D 22		M 22		V 22		L 22	révisions L2 L3 M1	M 22	
L 23		J 23		M 23		L 23		J 23	D 23			L 23		J 23		S 23		M 23		J 23	
M 24		V 24		M 24		M 24		V 24	L 24			M 24		V 24		D 24		M 24	jury PFE	V 24	
M 25		V 25		M 25		S 25		S 25	M 25			M 25		S 25		L 25		J 25		S 25	
J 26		S 26		M 26		J 26		D 26	M 26			J 26		D 26		M 26		V 26		D 26	
V 27		D 27		M 27		V 27		L 27	J 27			V 27		L 27		M 27		S 27		L 27	
S 28		L 28		J 28		S 28		M 28	V 28			S 28		M 28		J 28		D 28		M 28	
D 29		M 29		V 29		D 29		M 29	D 29			D 29		M 29		V 29		L 29		M 29	
L 30		M 30		S 30		L 30		J 30	S 30			L 30		J 30		M 30		S 30		J 30	
		J 31				M 31		V 31	M 31			M 31				D 31				V 31	

La direction des études est ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h30 et de 14h à 17h et les mercredis de 9h à 12h30.

Votre carte d'étudiant vous permet l'accès à l'établissement. Elle est par ailleurs indispensable pour justifier de votre situation et bénéficier de tarifs préférentiels, il est donc impératif d'en signaler la perte ou le vol à la direction des études afin de la désactiver et d'en établir une nouvelle. Toute dégradation ou perte exigeant la remise d'une nouvelle carte sera facturée 15 € à l'étudiant.

Le distributeur de cartes d'impression est situé au rez-de-chaussée, près des machines à café. Il accepte uniquement les cartes bancaires. La carte d'impression permet de faire des photocopies et des tirages sur traceurs (A0).

tarifs

2,50 € / carte

1,20 € / A0

0,72 € / A1

0,58 € / A2

0,19 € / A4 couleur

0,10 € / A4 noir et blanc

0,38 € / A3 couleur

0,19 € / A3 noir et blanc

Ce porte-monnaie électronique vous permet de charger votre compte en ligne et de payer vos repas à la cafétéria et dans l'ensemble des restaurants et cafétérias universitaires gérés ou agréés par les Crous.

Pour utiliser votre carte comme moyen de paiement, vous devez ouvrir un compte sur www.izly.fr.

casiers

C

Au début de chaque semestre, un casier fermant avec un cadenas (non fourni) est attribué à chaque étudiant de licence 1 dans son studio d'architecture. Les étudiants des autres années ont la possibilité de disposer également d'un casier dans leur lieu d'enseignement. Il est conseillé de ne pas y conserver d'objet personnel ou précieux. L'école décline toute responsabilité en cas de vol. Il est impératif de vider le casier en fin de semestre (immédiatement après les jurys).

La cartothèque est ouverte les mercredis, jeudis et vendredis de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30, sur rendez-vous le lundi.

Véronique Hattet
chargée de la cartothèque
+33 (0)1 53 38 60 50
veronique.hattet@
paris-belleville.archi.fr

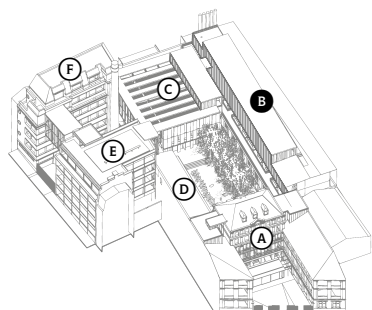
La cartothèque du centre de recherche documentaire AUSser / Ipraus met à disposition des chercheurs, enseignants, doctorants et étudiants un fonds de documents cartographiques (Asie, Maghreb et Proche-Orient, France et Région Île-de-France) riche de plus de 2 000 cartes et plans de données géographiques.

Le centre de recherche documentaire est ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30.

Pascal Fort
responsable du centre
de recherche documentaire
+33 (0)1 53 38 50 59
pascal.fort@
paris-belleville.archi.fr

centre de recherche documentaire Roger-Henri Guerrand

Le centre met à disposition des chercheurs, enseignants, doctorants et étudiants de riches collections en architecture, habitat et logement, sociologie urbaine, transport et mobilité, urbanisme, ville ainsi que sur les terrains francilien et asiatique. Il contient actuellement plus de 6 400 documents (livres, périodiques, rapports de recherche, travaux universitaires, actes de colloques) étroitement liés à la recherche développée au sein du laboratoire AUSser / Ipraus. Les documents sont consultables sur place uniquement.



bâtiment B — niveau 4



La césure consiste pour un étudiant à suspendre ses études pendant une période pouvant aller de six mois à un an afin de vivre une expérience personnelle, professionnelle ou d'engagement en France ou à l'étranger. La période de césure ne permet pas de valider les crédits ECTS prévus dans le programme pédagogique.

Jean-Paul Midant
responsable pédagogique,
maître de conférence en histoire
 jean-paul.midant@
 paris-belleville.archi.fr

« Patrimoine, expérimentation, projets » (PEPS)

Créée en partenariat avec le Centre des monuments nationaux et la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France, cette chaire d'enseignement et de recherche a pour objet la mise en valeur, l'équipement et la réutilisation de l'héritage architectural et paysager dans le souci de sa préservation et de sa transmission aux générations futures.

400 étudiants en licence	450 étudiants en master	130 étudiants en Hmonp	130 étudiants en formation de spécialisation	20 doctorants	30 chercheurs	90 étudiants en mobilité entrante	85 étudiants en mobilité à l'étranger	110 enseignants dont 76 permanents	60 agents administratifs et techniques	80 partenaires dans 35 pays
---------------------------------	--------------------------------	-------------------------------	---	----------------------	----------------------	--	--	---	---	------------------------------------

La liste des membres des commissions et des conseils est consultable sur le site internet de l'école.
www.paris-belleville.archi.fr

commission des formations et de la vie étudiante (CFVE)

Elle prépare et propose des mesures relatives à l'organisation des programmes de formation et à l'évaluation des enseignements, aux conditions d'admission et d'orientation des étudiants. Sa présidente est Solenn Guével, maîtresse de conférences en Théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine (TPCAU).

commission de la recherche

Elle est compétente pour formuler des avis et des propositions sur toute question relative aux orientations et à l'organisation de la recherche ainsi qu'à la valorisation de ses résultats. Son président est Guy Lambert, maître de conférences en Histoire.

commission thématiques

Chacune des cinq commissions spécialisées (international, valorisation des ressources documentaires, vie de l'école, métiers, diffusion de la culture architecturale) réunit des enseignants permanents de l'école, deux étudiants élus et les responsables administratifs concernés. Leur rôle est d'explorer les sujets, de préparer des propositions, de rendre des avis.

conseil d'administration (CA)

Composé d'élus des enseignants-chercheurs, des personnels administratifs et techniques, des étudiants et de personnalités qualifiées, il délibère sur toutes les questions d'importance concernant l'école et vote le budget de l'établissement. Jean-François Renaud, maître de conférences en TPCA, a été élu président pour quatre ans en mars 2019.

conseil pédagogique et scientifique (CPS)

Il débat des orientations stratégiques de l'école en matière de formation, de vie étudiante et de recherche. Il regroupe la Commission des formations et de la vie étudiante et la Commission recherche. Sa présidente est Solenn Guével et son vice-président Guy Lambert, maîtres de conférences.

L'école a établi un partenariat avec Wiin, startup créée par des étudiants entrepreneurs qui recense tous les concours ouverts. Ainsi, les concours d'architecture sont accessibles sur le site internet de l'école. Certains concours font l'objet d'un affichage à la direction des études (2^e étage) ainsi que dans le hall de l'école.

www.wiin-project.com

conférences

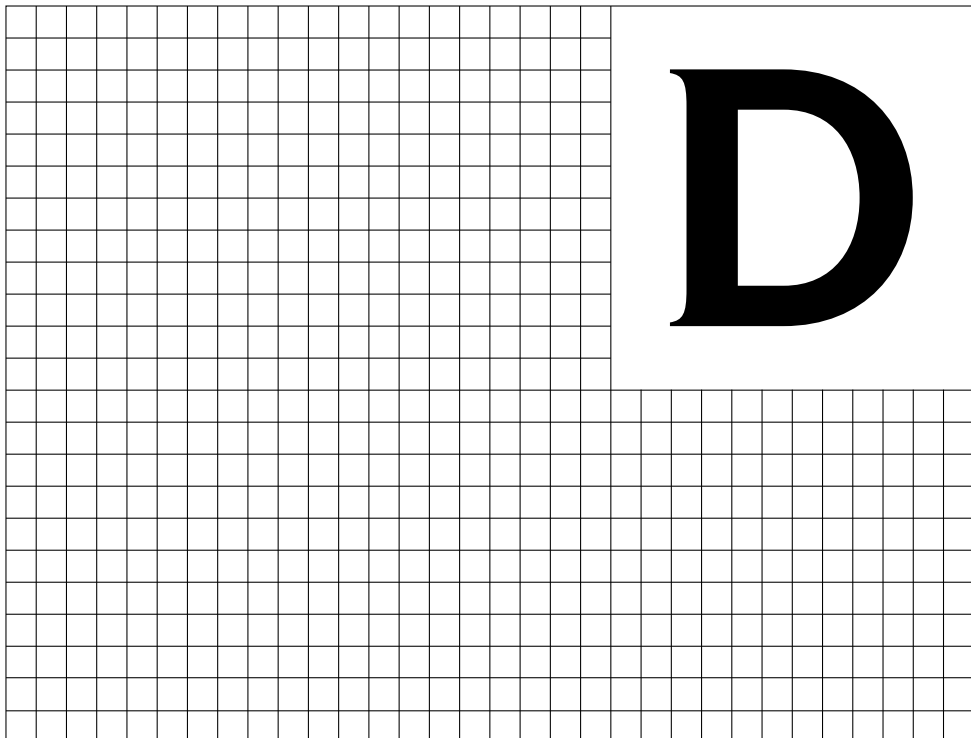
C

Ouvertes à tous les étudiants, elles peuvent venir compléter des travaux personnels. Certaines conférences sont disponibles sur la chaîne YouTube de l'école. Les thèmes des conférences peuvent être liés à un enseignement ou à un cycle (les causeries de novembre, les conférences de Bellastock au printemps) et peuvent être proposées par un enseignant ou un étudiant.

Pour proposer une conférence, contacter le service communication (communication@paris-belleville.archi.fr). Les propositions sont soumises à la Commission de diffusion de la culture architecturale.

La Coob, gérée par le Bellasso, vend le matériel nécessaire aux études d'architecture à prix avantageux. En début d'année, elle propose un kit de rentrée comportant tout ce qu'il faut pour commencer son cursus.

Chaque année de cursus licence-master est coordonnée par un ou deux enseignants permanents, c'est-à-dire titulaires ou contractuels associés. Chaque champ disciplinaire (sciences humaines, sciences et techniques pour l'architecture, etc.) est également coordonné par un ou deux enseignants.



délégués

Les étudiants de chaque promotion élisent deux délégués qui les représentent tout au long de l'année. L'administration organise des réunions de délégués sur des sujets particuliers ou pour partager des bilans semestriels ou annuels.

La liste des délégués est consultable sur le site internet de l'école.
www.paris-belleville.archi.fr

François Brouat
directeur
 +33 (0)1 53 38 50 03
 francois.brouat@
 paris-belleville.archi.fr

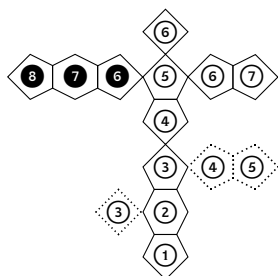
Nommé par le ministre de la Culture (après avis du conseil d'administration), il dirige l'établissement en s'appuyant sur les avis des commissions, porte le projet de l'école, prépare et exécute le budget et nomme aux emplois de l'établissement. Il rend compte au conseil d'administration de sa gestion. François Brouat est directeur de l'Énsa-PB depuis 2014, il a été renouvelé pour un mandat de trois ans en octobre 2018.

numéro vert: 0800 10 27 46
 culture.allodiscrim@orange.fr
 culture.allosexism@orange.fr
 www.allodiscrim.fr

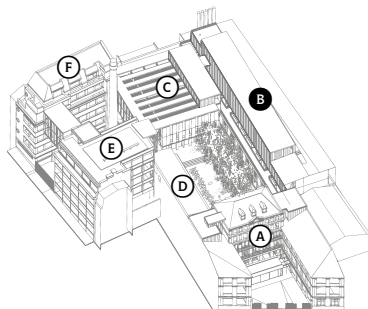
Le ministère de la Culture a mis en place une plateforme Allodiscrim destinée à ses agents et aux étudiants victimes ou témoins de discrimination, de sexisme ou de violences sexuelle.

Cette formation de trois ans est organisée au sein de l'École doctorale « Ville, Transports et Territoires » appartenant à la Communauté d'universités et établissements Université Paris-Est. Les doctorants sont accueillis à l'Ipraus qui comprend six enseignants habilités à diriger des thèses. Elle encadre chaque année environ vingt-cinq doctorants.

Christine Belmonte
responsable administrative
du doctorat
+33 (0)1 53 38 50 60
christine.belmonte@
paris-belleville.archi.fr



➤ voir schéma page 80



bâtiment B — niveau 4

double cursus

architecte / ingénieur

L'école propose aux étudiants qui le souhaitent de suivre dès la 1^{re} année les cours de génie civil du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam), le soir ou le samedi en complément à la formation offerte à l'Énsa-PB. Ce cursus permet de consolider un bagage technique et d'acquérir les équivalences nécessaires pour obtenir le diplôme d'ingénieur. Il représente un surcroît de travail important, mais peut être un atout important pour l'insertion professionnelle.

Charles Ignatovitch
chargé du double
cursus Cnam
+33 (0)1 53 38 50 20
charles.ignatovitch@
paris-belleville.archi.fr

Raphaël Fabbri
responsable pédagogique,
maître de conférences STA
raphaël.fabbri@
paris-belleville.archi.fr

architecte / designer

À partir de la 3^e année, l'école propose à quelques étudiants de bénéficier d'un parcours individualisé en partenariat avec l'École nationale supérieure de création industrielle (Ensci), au terme duquel ils obtiendront une double diplomation.

Chantal Marion
chargée du double cursus Ensci
+33 (0)1 53 38 50 31
chantal.marion@
paris-belleville.archi.fr

Janine Galiano
responsable pédagogique
du DSA maîtrise d'ouvrage,
maîtresse de conférences
en TPCA
janine.galiano@
paris-belleville.archi.fr

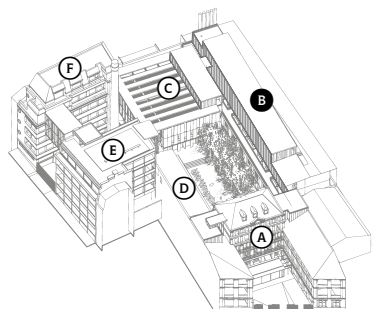
André Lortie
responsable pédagogique
du DSA projet urbain,
professeur
andre.lortie@
paris-belleville.archi.fr

Christine Belmonte
responsable administrative
des DSA maîtrise d'ouvrage
et projet urbain
+33 (0)1 53 38 50 60
christine.belmonte@
paris-belleville.archi.fr

Jean-Paul Midant
responsable pédagogique
du DSA patrimoine,
maître de conférences en histoire
jean-paul.midant@
paris-belleville.archi.fr

Pascal Chombart de Lauwe
responsable pédagogique
du DSA risques majeurs,
professeur en TPCA
pascal.chombartdelauwe@
paris-belleville.archi.fr

Anabel Mousset
responsable administrative
des DSA patrimoine
et risques majeurs
+33 (0)1 53 38 50 64
anabel.mousset@
paris-belleville.archi.fr



bâtiment B — niveau 3

diplôme de spécialisation et d'approfondissement

DSA architecture et maîtrise d'ouvrage

Ce DSA est conduit en partenariat avec l'École nationale supérieure d'architecture de la ville et des territoires de Marne-la Vallée. Il répond aux enjeux de l'évolution des métiers et acteurs de la commande architecturale. Il ouvre aux métiers de l'assistance de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'ouvrage.

DSA architecture et patrimoine

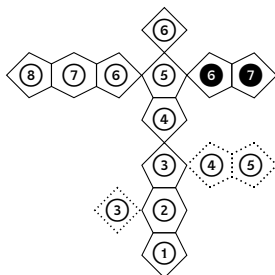
Il est centré sur les problématiques de conservation, restauration, mise en valeur du patrimoine architectural, urbain et paysager, ainsi que sur la question de son usage dans la société contemporaine. Le champ d'études s'étend non seulement à Paris, son agglomération et son territoire, mais aussi à l'ensemble de la France et à l'étranger.

DSA architecture et projet urbain

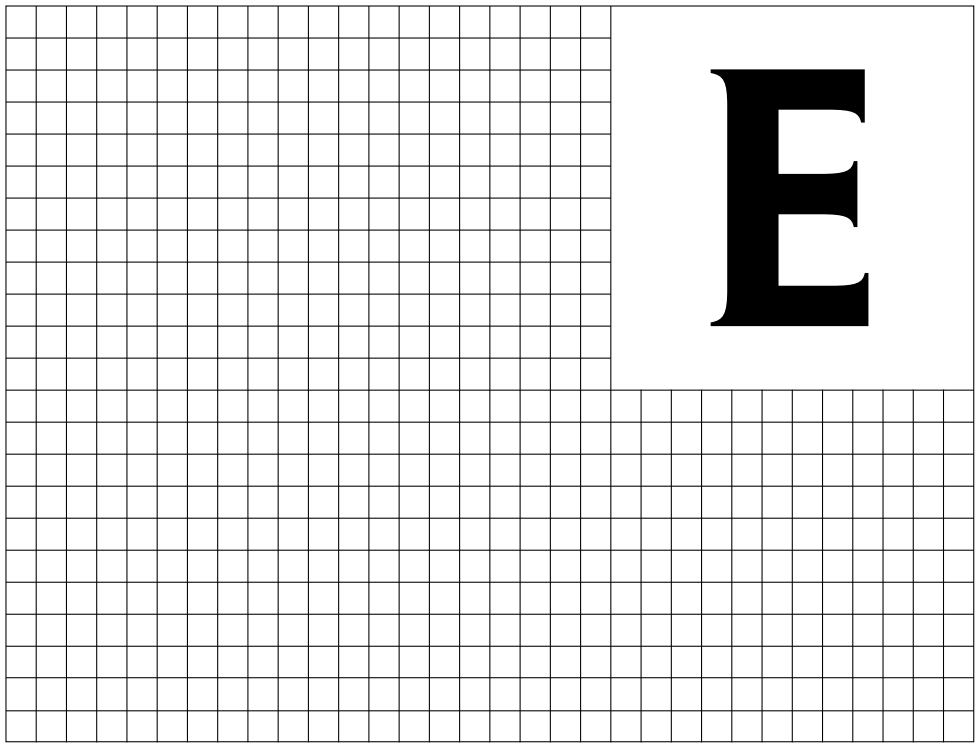
Ce diplôme national post-master d'urbanisme, à caractère professionnalisant, porte sur l'architecture des territoires. Son enseignement s'attache au projet à grande échelle, conforté par des apports sur les mobilités, l'économie de la production des territoires, l'environnement et la représentation. Le cursus explore plus particulièrement la métropole parisienne et les métropoles d'Asie Pacifique.

DSA architecture et risques majeurs

Cette formation répond à deux problématiques : d'une part, la prévention des risques majeurs dans la conception architecturale et le projet urbain, d'autre part, l'intervention de l'architecte dans l'urgence et la reconstruction.



➔ voir schéma page 80



ects

european credits transfer system

Dans un souci d’harmonisation européenne des diplômes, chaque Unité d’Enseignement (UE) validée en fin de semestre permet l’attribution de crédits ECTS. Un semestre pédagogique équivaut à 30 crédits ECTS. Cette norme européenne favorise les échanges et les poursuites d’études en France et à l’étranger. Elle permet aussi les reprises d’études dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

Tout au long d’un parcours, les crédits obtenus sont capitalisés : un parcours licence est validé dès lors que 180 crédits ECTS ont été obtenus, un parcours master est validé quand 120 crédits ECTS ont été obtenus.

Philippe Villien*maître de conférences en TPCA*

philippe.villien@

paris-belleville.archi.fr

Dimitri Toubanos*responsable pédagogique*

dimitri.toubanos@

paris-belleville.archi.fr

www.ensaeco.archi.fr

Le ministère de la Culture a mis en place, dans la dynamique de la Cop 21, un réseau d'acteurs de toutes les Énsa agissant dans le domaine de la transition écologique. L'animation de ce réseau, dénommé Ensaeco, est assuré par Philippe Villien, maître de conférence en TPCA assisté de Dimitri Toubanos, doctorant.

👉 voir *Taïga* page 84

Accessibles sur Taïga et sur le site de l'école, les emplois du temps sont également distribués en début de chaque semestre.

cours magistraux

Les cours magistraux (CM) constituent un enseignement de référence, avec un apport scientifique important. Ils concernent les disciplines techniques (construction, géométrie, informatique) et de culture architecturale (théorie, histoire, sociologie) obligatoires ou optionnelles.

intensifs

Ces enseignements obligatoires regroupent, chaque début de semestre, des cours (sous forme d'ateliers, exposés, TD, TP). Ils introduisent un thème ensuite développé dans le semestre ou traitent d'une situation particulière en un temps donné, de manière continue et régulière. Le travail est collectif mais la part de chaque étudiant est identifiable.

projet de fin d'études (PFE)

Le projet de fin d'études consiste en un projet architectural ou urbain accompagné d'un rapport de présentation. Il équivaut à environ 200 heures de travail personnel et doit être de nature à démontrer la capacité de l'étudiant à maîtriser la conception architecturale, à mettre en œuvre les connaissances et les méthodes de travail qu'il a acquises au cours de sa formation. Le projet de fin d'études est un travail personnel. L'étudiant choisit son directeur d'études parmi les enseignants du domaine d'études correspondant à son sujet. Il occupe le dernier semestre de master.

séminaire de master

Ce séminaire croise les approches d'enseignants de disciplines diverses et complémentaires sur une problématique liée à l'architecture ou à la ville. Il donne lieu à la rédaction d'un mémoire individuel, présenté et soutenu à la fin du 3^e semestre de master.

enseignements (suite)

stages

Obligatoires (hors étudiants accueillis en mobilité) dès la licence, ils recouvrent une vraie mise en situation professionnelle en master et en DSA. Lieu d'une mise en pratique des connaissances acquises, le stage est aussi un temps de découverte et d'apprentissage des conditions d'exercice de la future profession. Les stages supplémentaires sont autorisés dans la limite du cadre réglementaire dès lors qu'ils ont une justification pédagogique.

studios

Enseignements spécifiques de projet d'architecture, ils s'organisent sous la houlette d'enseignants qui suivent chacun un groupe d'une quinzaine d'étudiants. Conséquent, le travail personnel (recherche, esquisses, dessins, maquettes, études, mise au point, détails, notices de présentation) suppose un investissement continu et régulier de l'étudiant et représente 50 % de son temps de travail global.

Les salles informatiques sont ouvertes du lundi au vendredi de 9h à 21h30 et le samedi de 10h à 16h30.

La médiathèque est ouverte les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 10h à 18h45, les mardis de 14h à 18h45 et les samedis de 12h à 16h45.

travail personnel

Il peut être réalisé aux horaires d'ouverture de la médiathèque, dans les studios ou les salles équipées en matériel informatique de l'école.

travaux dirigés (TD)

Ils constituent soit un enseignement complémentaire à un cours, soit des exercices d'application liés à un ou plusieurs cours relevant des domaines de la construction, la géométrie, la sociologie et l'urbain. L'enseignement de l'anglais est également proposé en TD.

workshops

Ils regroupent pour une durée d'une à trois semaines des étudiants de deux ou trois écoles, souvent de pays différents. Ils offrent aux étudiants (de fin de licence et master) une expérience très enrichissante leur permettant de mener un projet en temps réduit associant des cultures architecturales et des modes d'enseignement différents.

Le dispositif Pépite 3EF organise et encadre le statut national d'étudiant entrepreneur destiné aux jeunes diplômés qui souhaitent élaborer un projet entrepreneurial. Ce dispositif leur permet de développer leurs projets dans des conditions optimales: accompagnement par deux tuteurs, accès à des espaces de travail partagé, mise en réseau des étudiants-entrepreneurs, possibilités dérogatoires, etc. Deux étudiants de l'école ont bénéficié de ce statut et sont fortement soutenus dans cette double activité d'étude et de création d'entreprise.

Florence Ibarra
directrice adjointe
+33 (0)1 53 38 50 02
florence.ibarra@
paris-belleville.archi.fr

Murièle Fréchède
directrice des études
murièle.frechede@
paris-belleville.archi.fr

www.pepite3ef.fr

évaluation des enseignements

E

Chaque fin de semestre, les étudiants sont appelés à répondre via Taïga à un questionnaire d'évaluation des enseignements. Il permet à l'administration et aux enseignants d'adapter les moyens et contenus des enseignements.

🔗 voir *Taïga* page 84

Pour proposer une exposition, contacter le service communication (communication@paris-belleville.archi.fr). Les propositions sont soumises à la Commission de diffusion de la culture architecturale.

Des expositions sont organisées tout au long de l'année, elles présentent les travaux des étudiants comme par exemple celle des PFE deux fois par an. L'école accueille également des projets proposés par des enseignants ou par des étudiants.

H

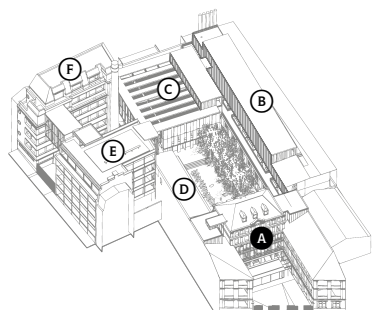


Mirco Tardio
*responsable pédagogique,
 maître de conférence
 associé en TPCAUI*
 +33 (0)1 53 38 50 38
 mirco.tardio@
 paris-belleville.archi.fr

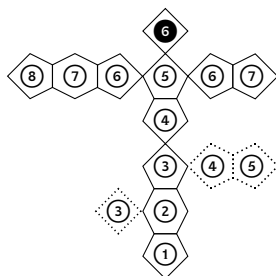
Déborah Arnaudet
*responsable administrative
 de la formation à l'Hmonp*
 +33 (0)1 53 38 50 38
 deborah.arnaudet@
 paris-belleville.archi.fr

habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre

Cette année complémentaire comprend une mise en situation professionnelle et des enseignements théoriques, pratiques et techniques d'une durée de 150 heures. Elle permet aux architectes diplômés d'État d'endosser personnellement l'ensemble des responsabilités de maître d'œuvre et de s'inscrire au Tableau de l'Ordre des architectes.



bâtiment A — niveau 2



➡ voir schéma page 80

I



www.paris-belleville.archi.fr

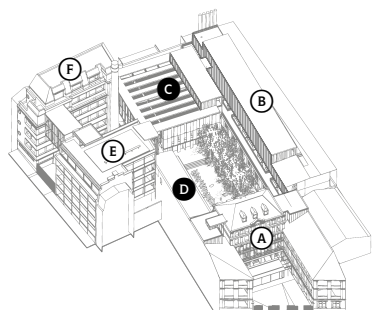
Une lettre d'information est envoyée par courriel au début de chaque mois annonçant les conférences, expositions, événements liés à la vie de l'école. Vous pouvez vous abonner sur le site de l'école.

Ouvert du lundi au samedi.
Les horaires seront précisés
en début d'année.

Roberto Eliezer
administrateur réseau
+33 (0)1 53 38 60 80
[roberto.eliezer@](mailto:roberto.eliezer@paris-belleville.archi.fr)
paris-belleville.archi.fr

L'école met à disposition des étudiants deux salles équipées d'ordinateurs en libre-service et deux locaux d'impression (7 traceurs A0). Par ailleurs, tous les studios sont équipés de postes informatiques.

Les impressions sur traceurs sont possibles en achetant une carte au distributeur situé au rez-de-chaussée, à côté des machines à café dans le hall d'accueil.



bâtiments C & D — rez-de-chaussée



Elles peuvent se faire uniquement si l'étudiant est déjà administrativement inscrit à l'école. Une fiche d'inscription pédagogique est disponible avant le début de chaque semestre, elle doit être remplie en fonction de l'emploi du temps et du programme des études. Avant les inscriptions pédagogiques, les enseignants font une présentation de leurs cours et studios. Il est conseillé d'assister au maximum de présentations avant de choisir tel ou tel enseignement.

www.paris-belleville.archi.fr

➔ voir *Taïga* page 84

Sa vocation est de partager toutes les informations liées à la vie de l'école et de faciliter les échanges entre les étudiants, les enseignants et l'administration.

Vous y trouverez l'ensemble des informations indispensables au quotidien : calendrier de l'année, emploi du temps par promotion, dates des examens, des rattrapages, ainsi que des modes d'emploi (impression, utilisation de l'informatique, de la bibliothèque, etc.).

- Se connecter en haut à droite de la page d'accueil.
- S'identifier en entrant son identifiant Taïga et son mot de passe.

J



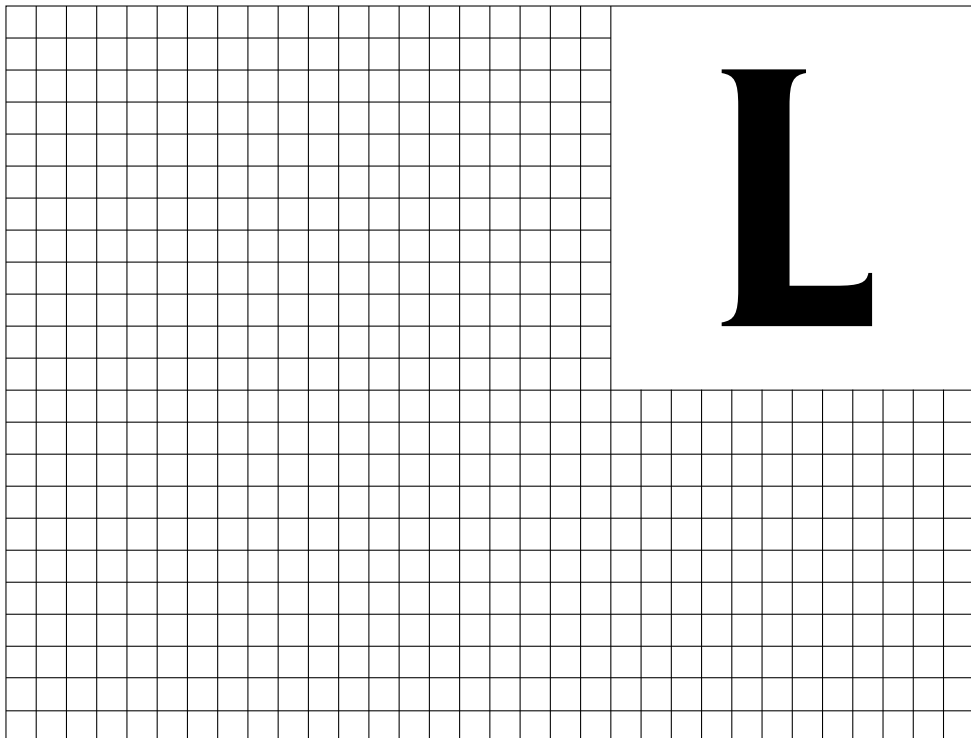


J

jurys

Les jurys de projets ont lieu après la semaine d'architecture en fin de semestre. Ils durent une semaine et sont ouverts au public.

Les sessions de rattrapage (qui ne concernent pas les projets de studio d'architecture) sont organisées à chaque fin de semestre (janvier pour le 1^{er} semestre et juin pour le 2^e semestre), à l'exception des élèves de 1^{re} année pour lesquels le rattrapage des deux semestres a lieu en juin.



laboratoire de recherche Ipraus

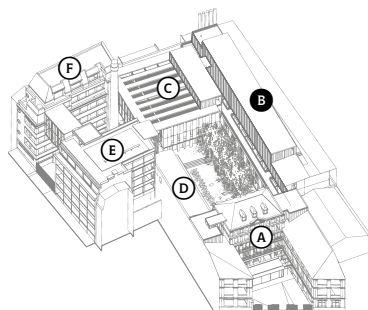
Le développement de la recherche en architecture est au cœur du projet pédagogique et scientifique de l'Énsa-PB depuis sa création.

Fondé en 1986, l'Ipraus est une équipe pionnière de la recherche en architecture en France. Il a vocation à fédérer l'ensemble des forces de recherche de l'Énsa-PB.

Il est associé au CNRS par l'intermédiaire de l'Unité Mixte de Recherche AUSser (UMR 3329), avec des équipes de trois autres Énsa; il en partage les thématiques structurantes. Il accueille également l'école doctorale « Ville, Transports et Territoires » de l'Université Paris-Est.

André Lortie
directeur,
professeur en TPCA
andre.lortie@
paris-belleville.archi.fr

➔ voir centre de recherche
documentaire Roger-Henri
Guerrand & cartothèque page 26



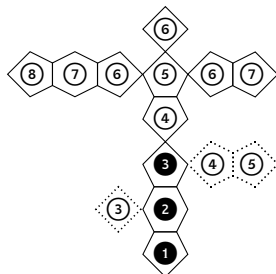
bâtiment B — niveau 3

Cécile Roblin
chargée du suivi
des étudiants de L1
+33 (0)1 53 38 50 33
cecile.roblin@
paris-belleville.archi.fr

Chantal Marion
chargée du suivi
des étudiants de L2
+33 (0)1 53 38 50 31
chantal.marion@
paris-belleville.archi.fr

Evelyne Canourgues
chargée du suivi
des étudiants de L3
+33 (0)1 53 38 50 24
evelyne.canourgues@
paris-belleville.archi.fr

Le premier cycle d'études permet d'acquérir les bases de la culture architecturale, des processus de conception et de conduite d'un projet. Les étudiants suivent un parcours progressif et continu tout en bénéficiant d'un encadrement conséquent. Au terme des trois années d'études de licence, l'étudiant obtient le diplôme d'études en architecture.

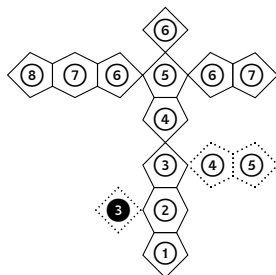


➔ voir schéma page 80

licence professionnelle

« assistant à chef de projet en aménagement de l'espace »

Créée en partenariat avec l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée (département Génie Urbain) et l'École des ingénieurs de la Ville de Paris, cette formation transdisciplinaire a pour objectif de procurer des savoirs théoriques, des compétences et savoir-faire permettant d'assister l'architecte, l'urbaniste ou l'ingénieur dans le suivi opérationnel et la gestion de projets. D'une durée d'un an, elle vise une insertion professionnelle immédiate.



➔ voir schéma page 80

Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Paris (Crous)

39 avenue Georges Bernanos
75005 Paris
+33 (0)1 40 51 62 00 19
www.crous-paris.fr

Association départementale d'information sur le logement (ADIL)

Pour tout renseignement juridique ou financier sur le logement, si vous avez des doutes sur les termes de votre contrat de location ou si vous avez besoin d'aide pour comprendre votre bail, vous pouvez contacter l'Association départementale d'information sur le logement (ADIL). Cette association vous recevra sur rendez-vous et propose un accueil en anglais.
+33 (0)1 42 79 50 50
www.adil75.org

les appartements privés

www.aljt.asso.fr
www.adele.org
www.fac-habitat.com
www.unme-asso.com
www.location-etudiant.fr
www.immojeune.com
www.locaviz.fr

les foyers

Meublés, ils proposent une cuisine collective et parfois des sanitaires communs. L'étudiant s'engage pour au moins deux mois. Il faut compter 300 € par mois environ.

Société philanthropique

97 rue de Meaux
75019 Paris
+33 (0)9 54 68 28 58
www.societe-philanthropique.fr

les résidences avec services

Les studios sont meublés. Ils comprennent un canapé-lit, une kitchenette équipée, une table-bureau, une salle de bain, des WC. D'autres services payants sont proposés au sein de la résidence : cafétéria avec télévision, laverie, parking intérieur ou extérieur. Les prix sont divers.

Nexity Studéa

Nexity offre aux étudiants de l'école une remise de 50 € sur les frais de dossier sur présentation de la carte étudiant.
+33 (0)8 20 83 08 20
www.nexity-studea.com

Résidences Pythagore Grande Arche

54 avenue Puvis de Chavannes
92400 Courbevoie
+33 (0)1 55 70 75 00
www.residences-pythagore.fr

les Estudines

Résidence étudiante
Paris-Descartes
10-12 rue Émile Reynaud
75019 Paris
+33 (0)9 69 39 22 00
www.estudines.com

les auberges de jeunesse

Fédération unie des auberges de jeunesse
www.fuaj.org

Centre international de séjour de Paris
www.cisp.fr

les hôtels

Generator Paris

Un accord passé avec l'école permet de disposer de chambres individuelles ou collectives à tarif préférentiel.
9-11 place du Colonel Fabien
75010 Paris
+33 (0)1 70 98 84 00
www.staygenerator.com

autres pistes

Cité internationale

17 boulevard Jourdan
75014 Paris
+33 (0)1 44 16 64 00
www.ciup.fr

Institut Goethe

17 avenue d'Iéna
75016 Paris
+33 (0)1 44 43 92 30

Église suédoise

9 rue Médéric
75017 Paris
+33 (0)1 44 29 70 00

Institut finlandais

60 rue des Écoles
75005 Paris
+33 (0)1 40 51 89 09

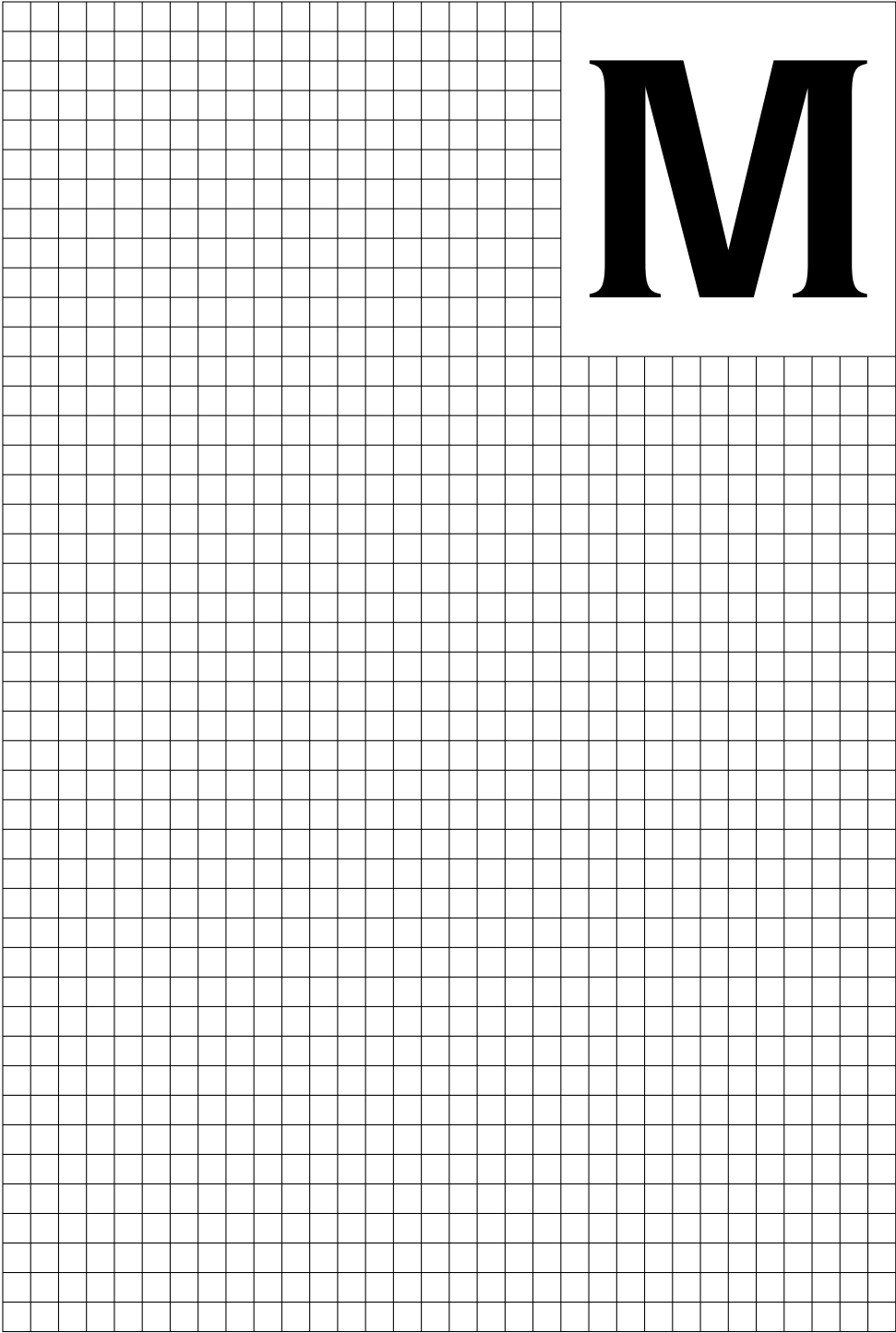
Église américaine

65 quai d'Orsay
75007 Paris
+33 (0)1 40 62 05 00

Sites de colocation :

www.mapiaule.com
www.appartager.com
www.immojeune.com

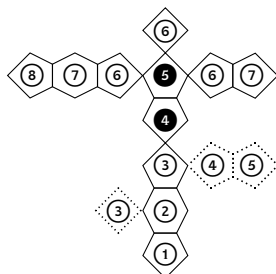




M

Annie Ludosky
*chargée du suivi de la scolarité
 des étudiants de master
 et des PFE*
 +33 (0)1 53 38 50 23
 annie.ludosky@
 paris-belleville.archi.fr

Le deuxième cycle d'études permet de maîtriser un pensée critique ainsi que la conception du projet architectural et du projet urbain de manière autonome. Les étudiants sont sensibilisés à la recherche et aux différents domaines professionnels que recouvre aujourd'hui la pratique de l'architecture. D'une durée de deux ans, le parcours de l'étudiant est davantage individualisé et conduit au diplôme d'État d'architecte.

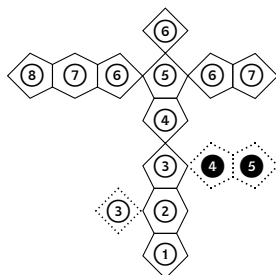


➔ voir schéma page 80

Camille Meignen
secrétaire pédagogique
 +33 (0)1 71 40 80 34
 camille.meignen@u-pec.fr

« urbanisme et aménagement »

Organisé avec l'École d'urbanisme de Paris et l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée, il réunit des étudiants de diverses nationalités autour d'un enseignement dispensé en anglais (un semestre en France et un semestre à Hambourg, Milan, Malmö ou Ljubljana).



➔ voir schéma page 80

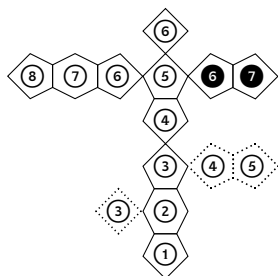


mastère spécialisé® architecture et scénographies

Ce diplôme, labellisé par la Conférence des Grandes Écoles (CGE), est proposé en partenariat avec l'École Camondo et soutenu par de nombreux partenaires publics et privés. Ouverte en janvier 2020, cette formation a pour ambition de proposer un enseignement original et polyvalent ouvert sur les domaines variés relevant de la scénographie (architecture éphémère, lieux d'exposition, événementiel, spectacle vivant, etc.).

Nicolas André
responsable pédagogique,
maître de conférence en TPCA
nicolas.andre@
paris-belleville.archi.fr

Déborah Arnaudet
responsable administrative
du mastère spécialisé®
architecture et scénographies
+33 (0)1 53 38 50 38
deborah.arnaudet@
paris-belleville.archi.fr

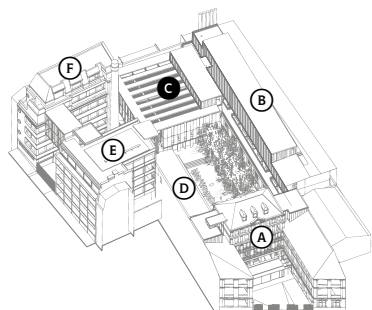


➔ voir schéma page 80

La matériauthèque est ouverte
les lundis, mercredis, jeudis
et vendredis de 10h à 18h45,
les mardis de 14h à 18h45
et les samedis de 12h à 16h45.

Odile Benedetti
chargée de la matériauthèque
+33 (0)1 53 38 50 48
odile.benedetti@
paris-belleville.archi.fr

La matériauthèque est un centre de ressources techniques et pédagogiques intégré à la médiathèque, elle comprend une bibliothèque de matériaux (échantillons), un centre de documentation technique, un centre d'exposition, lieu de connaissances, un réseau de relations avec les fabricants. Possibilité de prêt d'échantillons pour 24 heures.



bâtiment C — niveau 2





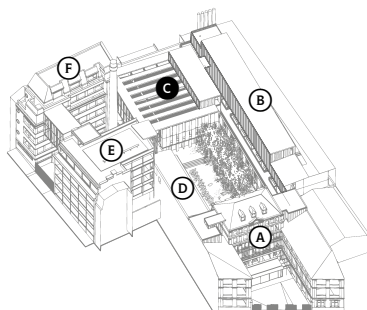
médiathèque

M

La médiathèque met à la disposition des étudiants, sur trois niveaux, une documentation tous supports sur l'architecture, l'aménagement et l'urbanisme, le paysage, les techniques de construction, les arts et les sciences sociales. La plupart des documents sont en libre accès et empruntables. Les revues et les travaux d'étudiants sont consultables sur place. Prêt de trois livres pour deux semaines et de deux vidéos pour une semaine, avec prolongation possible d'une semaine à demander avant la date de retour prévue.

La médiathèque est ouverte
les lundis, mercredis, jeudis
et vendredis de 10h à 18h45,
les mardis de 14h à 18h45
et les samedis de 12h à 16h45.

Denis Joudelat
responsable de la médiathèque
+33 (0)1 53 38 50 40
denis.joudelat@
paris-belleville.archi.fr



bâtiment C — niveau 2

La direction des relations internationale est ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h.

Odile Canale

directrice

+33 (0)1 53 38 50 26

odile.canale@

paris-belleville.archi.fr

Madeleine Kunegel

chargée des étudiants sortants

+33 (0)1 53 38 50 27

madeleine.kunegel@

paris-belleville.archi.fr

Bianca Gonzalez

chargée des étudiants entrants

+33 (0)1 53 38 50 28

bianca.gonzalez@

paris-belleville.archi.fr

La mobilité est un moment privilégié du cursus qui offre à l'étudiant la possibilité de vivre d'autres expériences pédagogiques, de s'initier à de nouveaux sujets d'étude, de découvrir un pays, d'approfondir une langue, d'affiner son projet personnel et de développer sa formation. Actuellement près des deux tiers des étudiants effectuent une année d'étude à l'étranger. L'école accueille également un grand nombre d'étudiants européens et étrangers.

aide à la mobilité internationale

À partir de la 2^e année d'études, ces aides permettent de contribuer aux frais de déplacement et de séjour des étudiants en Europe ou à l'international lors de leurs périodes d'études intégrées au cursus. La durée du séjour aidé de l'étudiant à l'étranger ne peut être inférieure à 3 mois ni supérieure à 12 mois consécutifs par cycle. Au cours de l'ensemble de ses études supérieures, l'étudiant ne pourra pas bénéficier du dispositif d'aide à la mobilité au-delà d'une durée cumulée supérieure à 12 mois par cycle.

Il existe 3 types d'aide :

- le programme Erasmus lorsque les étudiants partent dans un pays de l'Union européenne, en Norvège et en Turquie,
- les partenariats de l'Énsa-PB avec la Suisse,
- le ministère chargé de la Culture pour les étudiants boursiers du Crous (maximum de 6 mois).

partenariats internationaux

L'école offre aujourd'hui un très large éventail de partenariats à ses étudiants afin de diversifier les approches pédagogiques. À ce jour, 71 conventions existent, dont 47 dans le cadre du programme Erasmus + et 24 conventions bilatérales conclues avec des écoles situées dans 14 pays différents, hors d'Europe.

N



A

Enseignement valable
dans le cadre d'une unité
d'enseignement.

B+

Enseignement valable
dans le cadre d'une unité
d'enseignement.

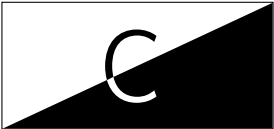
B

Enseignement valable
dans le cadre d'une unité
d'enseignement.

Les notes de studio ne sont pas rattrapables. En revanche, pour les autres enseignements, si vous avez obtenu B- ou C, l'enseignement n'est pas validé mais vous pouvez vous présenter à une session de rattrapage.

B-

Enseignement valable
uniquement par compensation au
sein d'une unité d'enseignement.

C

Enseignement non valable
(rattrapage obligatoire).

D

Absence, non rattrapable.

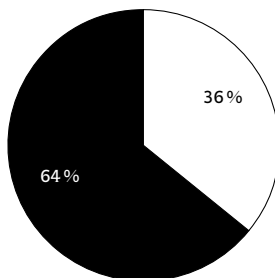
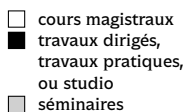
O



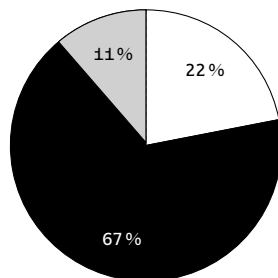
En cas de perte, renseignez-vous auprès de l'accueil de l'école ou téléphonez au +33 (0)1 53 38 50 00.

organisation pédagogique

L'école accompagne l'étudiant dans l'acquisition progressive de l'autonomie et d'une capacité de réflexion : important en licence, l'encadrement évolue ensuite vers une individualisation des parcours et un travail personnel accru.



licence



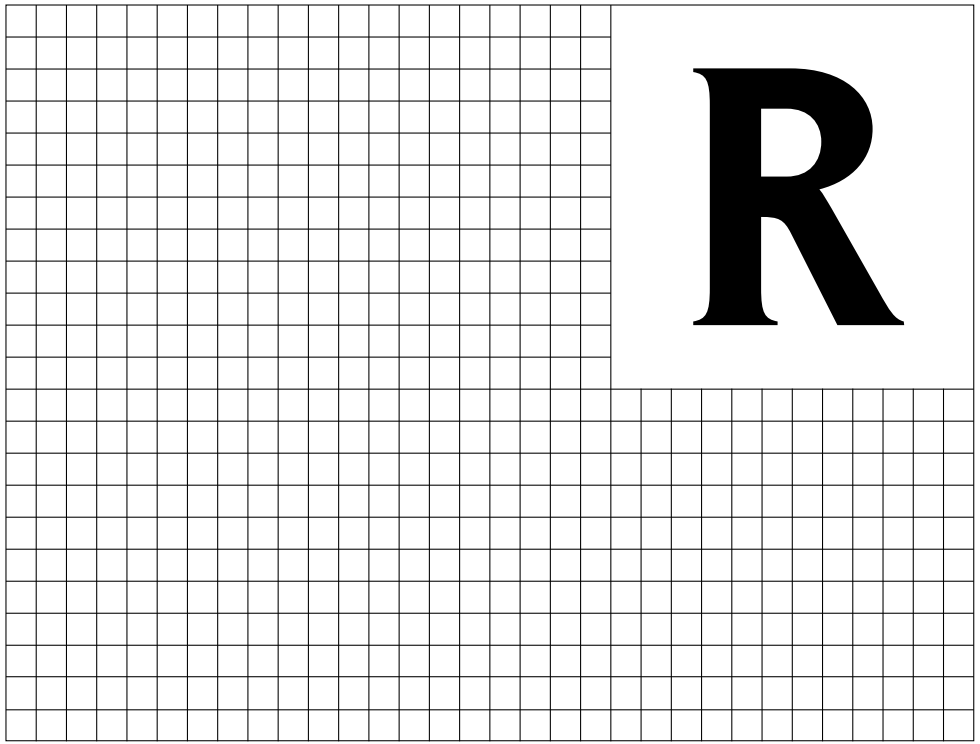
master

P



Cette journée portes ouvertes proposée en milieu d'année permet d'exposer les travaux réalisés durant la formation initiale. Des conférences régulières du directeur présentent les études d'architecture et des visites de l'école sont animées par les étudiants. Plus de 2 000 visiteurs s'y rendent chaque année.

Les étudiants sont tenus responsables de la bonne tenue des locaux et des installations communes (mobilier de la terrasse notamment) ainsi que des outils de travail. À la fin de chaque semestre, un rangement et un nettoyage des studios et des salles sont faits. Aucun travail ou objet personnel ne doit rester après la date limite communiquée par la direction des études. Au-delà de cette date, tout objet (maquette, fournitures, etc.) est considéré comme abandonné et pourra être jeté par l'administration. Par ailleurs, prenez soin d'indiquer systématiquement vos nom, prénom et tel portable sur vos travaux (maquettes, dessins, etc.) dans le cas où il s'avérerait nécessaire de libérer les espaces occupés par vos travaux.



règlement des études

Les règles présentées dans le règlement des études s'appliquent à tous les étudiants de l'Énsa-PB. Il est consultable sur le site internet de l'école.

www.paris-belleville.archi.fr

règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville (Énsa-PB) fixe les règles essentielles d'organisation et de fonctionnement de l'école. Il en est remis un exemplaire aux professeurs et agents de l'école, ainsi qu'à chaque étudiant au moment de l'inscription afin qu'ils puissent s'y référer en toute circonstance utile. Il s'impose à tous les membres de la communauté de l'Énsa-PB, chacun en ce qui le concerne.

L'existence du règlement intérieur est prévue par l'article 8 du décret n°2018-109 du 15 février 2018 relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture. Il est soumis au vote du conseil d'administration de l'école.

Partie 1 Dispositions générales Instances

Article 1 Composition du conseil pédagogique et scientifique, de la commission des formations et de la vie étudiante et de la commission de la recherche

① Conseil pédagogique et scientifique

En application des articles 14 et 15 du décret n°2018-109, le conseil pédagogique et scientifique se réunit en formation plénière regroupant les membres des commissions des formations et de la vie étudiante et de la recherche, ou en formation restreinte aux personnels titulaires représentant les personnels chargés de l'enseignement et de la recherche.

①② Commission des formations et de la vie étudiante

En application des articles 16 et 22 du décret n°2018-109, la composition de la commission des formations et de la vie étudiante est arrêtée ainsi qu'il suit :

- 4 représentants élus des étudiants,
- 8 représentants élus des enseignants et des chercheurs éligibles au conseil d'administration en application de l'article 5 du décret n°2018-109,

- 1 représentant élu des personnels des filières administrative, technique et scientifique.

①③ Commission de la recherche

En application des articles 18 et 22 du décret n°2018-109, la composition de la commission de la recherche est arrêtée ainsi qu'il suit :

- 6 représentants élus des professeurs ainsi que des autres enseignants et chercheurs rattachés à une équipe de recherche,
- 1 représentant élu des doctorants inscrits en formation initiale ou continue,
- 3 personnalités extérieures qui peuvent être des enseignants-chercheurs ou des chercheurs appartenant à d'autres établissements et entreprises, désignées par le conseil d'administration.

Article 2 Fonctionnement du conseil d'administration

②① Convocation, calendrier et ordre du jour

Le président fixe l'ordre du jour et convoque les administrateurs 10 jours ouvrés avant la date de réunion. Cette convocation est adressée par courriel.

Les documents relatifs à des points donnant lieu à délibération sont transmis aux membres du CA au moins 5 jours ouvrés avant la réunion. Des documents complémentaires pourront faire l'objet d'une remise sur table le jour de la réunion.

②② Déroulement des réunions

Le président ouvre la réunion en appelant les points inscrits à l'ordre du jour.

Il dirige les débats et fait procéder aux votes tout en assurant le bon déroulement des réunions.

Le président peut décider une suspension de séance, de sa propre initiative ou à la demande d'un membre ayant voix délibérative.

Il prononce la clôture de la réunion après épuisement de l'ordre du jour.

Le président est chargé de veiller à l'application du présent règlement intérieur.

Les séances ne sont pas publiques.

Le CA adopte des délibérations ou des motions. Elles sont adoptées à la majorité des votes exprimés par les membres présents ou représentés ayant voix délibérative. Le décompte des voix distingue 3 catégories : pour, contre, abstention.

Le vote a lieu à main levée. Le vote à bulletin secret s'impose lorsque le vote concerne des personnes ou dès lors qu'un seul membre du CA le demande.

Les délibérations à distance prévues par le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014 peuvent être utilisées en tant que de besoin. Elles s'organisent en deux temps : une première phase qui recueille les contributions puis une seconde phase qui recueille les votes. Les échanges du débat de la première phase doivent être adressés à l'ensemble des destinataires de la consultation. La première phase ne peut pas être inférieure à 2 jours ouvrés.

Article 3 Fonctionnement du conseil pédagogique et scientifique

③① Organisation

Le Conseil pédagogique et scientifique (CPS) se réunit en séance plénière ou en formation restreinte aux enseignants-chercheurs. Les dispositions suivantes s'appliquent aux réunions plénières et restreintes.

Le secrétariat du CPS est assuré par l'administration.

Les personnes en charge de la direction adjointe de l'école, de la direction des études, de la direction des ressources humaines et de la logistique assistent aux réunions ainsi que toute personne dont la présence est jugée utile par le président. Les séances ne sont pas publiques.

③② Convocation, calendrier et ordre du jour

Le CPS se réunit au moins deux fois par an en réunion plénière, sur convocation de son président ou sur la demande de la moitié de ses membres.

Le président fixe l'ordre du jour et convoque, sauf urgence, les membres titulaires par messagerie électronique au moins 5 jours ouvrés avant la réunion. Le président du CA et le directeur peuvent chacun

demander l'inscription de points à l'ordre du jour.

Les documents relatifs à des points donnant lieu à avis sont transmis aux membres du CPS au moins 5 jours ouvrés avant la réunion. Des documents complémentaires pourront faire l'objet d'une remise sur table le jour de la réunion.

Lorsque l'ordre du jour le nécessite, le CPS peut décider de tenir des réunions élargies à d'autres — ou tous — les enseignants-chercheurs, personnels des filières administrative, technique et scientifique (ATS) et étudiants de l'école.

③ ③ Déroulement des réunions

Le président ouvre la réunion en rappelant les points inscrits à l'ordre du jour.

Il dirige les débats et fait procéder aux votes tout en assurant le bon déroulement des réunions.

Le président peut décider une suspension de séance, de sa propre initiative ou à la demande d'un membre ayant voix délibérative.

Il prononce la clôture de la réunion après épuisement de l'ordre du jour.

Le président est chargé de veiller à l'application du présent règlement intérieur.

③ ④ Validité des avis du CPS

Le CPS rend des avis. Par exception, en application de l'article 2 de l'arrêté du 2 novembre 2018 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement des comités de sélection, il délibère en formation restreinte en ce qui concerne la constitution des comités de sélection pour le recrutement dans les corps des enseignants-chercheurs.

La consultation du CPS est valable lorsque la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés. Le quorum doit être réuni pendant toute la durée des débats qui donnent lieu à avis. La feuille d'émargement est annexée au compte-rendu et relevé d'avis.

Chaque membre peut donner mandat à l'un des membres du CPS pour la totalité de la réunion. Un membre du CPS ne peut recevoir plus de deux mandats.

En commission restreinte, si un membre est concerné par une mesure individuelle inscrite à l'ordre

du jour, il ne peut siéger au CPS le temps des débats et du vote relatif à sa situation.

Si les conditions de quorum ne sont pas remplies, une nouvelle réunion doit intervenir dans le délai maximal de dix jours ouvrés suivant celle au cours de laquelle le quorum n'a pas été atteint. Dans ce cas, la nouvelle convocation est envoyée dans le délai de cinq jours ouvrés. L'ordre du jour est identique à celui transmis lors de la première convocation et les avis sont alors rendus sans obligation de quorum.

Les avis du CPS sont adoptés à la majorité des votes exprimés par les membres présents ou représentés ayant voix délibérative. Le décompte des voix distingue 3 catégories : pour, contre, abstention.

Le vote à lieu à main levée. Le vote à bulletin secret s'impose lorsque le vote concerne des personnes ou dès qu'un seul membre du CPS le demande.

Les délibérations à distance prévues par le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014 peuvent être utilisées en tant que de besoin. Elles s'organisent en deux temps : une première phase qui recueille les contributions puis une seconde phase qui recueille les votes. Les échanges du débat de la première phase doivent être adressés à l'ensemble des destinataires de la consultation.

③ ⑤ Suites données aux avis, propositions et délibérations

Le directeur de l'école s'assure des suites données aux délibérations prises en application de l'arrêté du 2 novembre 2018 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement des comités de sélections, avis et propositions émis par le CPS. Ils sont notamment transmis au conseil d'administration si le point concerné doit y être vu. Il est tenu un répertoire des propositions et avis rendus par le CPS.

Un compte-rendu de réunion reprenant les sujets traités, les principaux éléments des débats et les résultats des votes est rédigé par le secrétariat du CPS, transmis au Président pour vérification avant diffusion aux membres de l'instance. Il est considéré comme approuvé si aucune remarque n'est faite dans un délai de 7 jours ouvrés ou lorsque les

remarques ont été prises en compte.

Le compte-rendu est diffusé par courriel aux enseignants-chercheurs, ATS et étudiants, par affichage, et publication sur l'intranet de l'école.

Article 4

Fonctionnement de la commission des formations et de la vie étudiante

④ ① Organisation

Le secrétariat de la Commission des formations et de la vie étudiante (CFVE) est assuré par l'administration.

Les personnes en charge de la direction adjointe de l'école, de la direction des études, de la direction des ressources humaines et de la logistique assistent aux réunions ainsi que toute personne dont la présence est jugée utile par le président. Les séances ne sont pas publiques.

④ ② Convocation, calendrier et ordre du jour

La commission se réunit sur convocation de son président ou sur la demande de la moitié de ses membres. Le président propose un calendrier de réunions par semestre.

Le président convoque, sauf urgence, les membres titulaires par messagerie électronique au moins 5 jours ouvrés avant la réunion dans le cas où un calendrier des réunions a été fixé, 10 jours s'il n'existe pas.

Le président fixe l'ordre du jour. Le président du CA et le directeur peuvent chacun demander l'inscription de points à l'ordre du jour.

Les membres de la CFVE peuvent demander à ce qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour, sans que le président ne puisse s'y opposer. Cette demande doit être transmise 7 jours avant la réunion.

Les documents relatifs à des points donnant lieu à avis sont transmis aux membres de la CFVE au moins 5 jours ouvrés avant la réunion. Des documents complémentaires pourront faire l'objet d'une remise sur table le jour de la réunion.

Lorsque l'ordre du jour le nécessite, la CFVE peut décider de tenir des réunions élargies à d'autres — ou tous — les enseignants-chercheurs, ATS et étudiants de l'école.

4.3 Déroulement des réunions

Le président ouvre la réunion en rappelant les points inscrits à l'ordre du jour.

Le président est chargé de veiller à l'application du présent règlement intérieur.

Il dirige les débats et fait procéder aux votes tout en assurant le bon déroulement des réunions.

Le président peut décider une suspension de séance, de sa propre initiative ou à la demande d'un membre ayant voix délibérative. Il prononce la clôture de la réunion après épuisement de l'ordre du jour.

4.4 Validité des avis et propositions de la CFVE

La consultation de la CFVE est valable lorsque la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés. Le quorum doit être réuni pendant toute la durée des débats qui donnent lieu à avis. La feuille d'émargement est annexée au compte-rendu et relevé d'avis.

Chaque membre peut donner mandat à l'un des membres de la CFVE pour la totalité de la réunion. Un membre de la CFVE ne peut recevoir plus de deux mandats.

Si les conditions de quorum ne sont pas remplies, une nouvelle réunion doit intervenir dans le délai maximal de 10 jours ouvrés suivant celle au cours de laquelle le quorum n'a pas été atteint. Dans ce cas, la nouvelle convocation est envoyée dans le délai de 5 jours ouvrés. L'ordre du jour est identique à celui transmis lors de la première convocation et les avis sont alors rendus sans obligation de quorum.

Les avis de la CFVE sont adoptés à la majorité des votes exprimés par les membres présents ou représentés ayant voix délibérative. Le décompte des voix distingue 3 catégories : pour, contre, abstention.

Le vote a lieu à main levée. Le vote à bulletin secret s'impose lorsque le vote concerne des personnes ou dès qu'un seul membre de la CFVE le demande.

Les délibérations à distance prévues par le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014 peuvent être utilisées en tant que de besoin. Elles s'organisent en deux temps : une première phase qui recueille les contributions puis une seconde phase qui recueille

les votes. Les échanges du débat de la première phase doivent être adressés à l'ensemble des destinataires de la consultation.

4.5 Suites données aux avis et propositions

Le directeur de l'école s'assure des suites données aux avis et propositions de la CFVE. Ils sont notamment transmis au conseil d'administration si le point concerné doit y être vu. Il est tenu un répertoire des avis et propositions rendus par la CFVE.

Un compte-rendu de réunion reprenant les sujets traités, les principaux éléments des débats et les résultats des votes est rédigé par le secrétariat de la CFVE, transmis au Président pour vérification avant diffusion aux membres de l'instance. Il est considéré comme approuvé si aucune remarque n'est faite dans un délai de 7 jours ouvrés ou lorsque les remarques ont été prises en compte.

Le compte-rendu est diffusé par courriel aux enseignants-chercheurs, ATS et étudiants, par affichage, et publication sur l'intranet de l'école.

Article 5 Fonctionnement de la commission de la recherche

5.1 Organisation

Le secrétariat de la Commission de la recherche (CR) est assuré par l'administration.

Les personnes en charge de la direction adjointe de l'école, de la direction et de l'administration du laboratoire et de l'UMR assistent aux réunions ainsi que toute personne dont la présence est jugée utile par le président.

Les séances ne sont pas publiques.

5.2 Convocation, calendrier et ordre du jour

La commission se réunit sur convocation de son président ou sur la demande de la moitié de ses membres. Le président propose un calendrier de réunions par semestre.

Le président convoque, sauf urgence, les membres titulaires par messagerie électronique au moins 5 jours ouvrés avant la réunion.

Le président fixe l'ordre du jour. Le président du CA et le directeur peuvent chacun demander l'ins-

cription de points à l'ordre du jour.

Les membres de la CR peuvent demander à ce qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour, sans que le président ne puisse s'y opposer. Cette demande doit être transmise 7 jours avant la réunion.

Les documents relatifs à des points donnant lieu à avis sont transmis aux membres de la CR au moins 5 jours ouvrés avant la réunion. Des documents complémentaires pourront faire l'objet d'une remise sur table le jour de la réunion.

Lorsque l'ordre du jour le nécessite, la CR peut décider de tenir des réunions élargies à d'autres — ou tous — les enseignants-chercheurs, ATS et étudiants de l'école.

5.3 Déroulement des réunions

Le président ouvre la réunion en rappelant les points inscrits à l'ordre du jour.

Le président est chargé de veiller à l'application du présent règlement intérieur.

Il dirige les débats et fait procéder aux votes tout en assurant le bon déroulement des réunions.

Le président peut décider une suspension de séance, de sa propre initiative ou à la demande d'un membre ayant voix délibérative. Il prononce la clôture de la réunion après épuisement de l'ordre du jour.

La participation aux réunions peut se faire par visio-conférence.

5.4 Validité des avis et propositions de la CR

La CR délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés. Le quorum doit être réuni pendant toute la durée des débats qui donnent lieu à avis. La feuille d'émargement est annexée au compte-rendu.

Chaque membre peut donner mandat à l'un des membres de la CR pour la totalité de la réunion. Un membre de la CR ne peut recevoir plus de deux mandats.

Si les conditions de quorum ne sont pas remplies, une nouvelle réunion doit intervenir dans le délai maximal de 10 jours ouvrés suivant celle au cours de laquelle le quorum n'a pas été atteint. Dans ce cas, la nouvelle convocation est envoyée dans le délai de 5 jours ouvrés. L'ordre du jour est identique

à celui transmis lors de la première convocation et les avis sont rendus sans condition de quorum.

Les avis de la CR sont adoptés à la majorité des votes exprimés par les membres présents ou représentés ayant voix délibérative. Le décompte des voix distingue 3 catégories : pour, contre, abstention.

Le vote a lieu à main levée. Le vote à bulletin secret s'impose lorsque le vote concerne des personnes ou dès qu'un seul membre de la CR le demande.

Les délibérations à distance prévues par le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014 peuvent être utilisées en tant que de besoin. Elles s'organisent en deux temps : une première phase qui recueille les contributions puis une seconde phase qui recueille les votes. Les échanges du débat de la première phase doivent être adressés à l'ensemble des destinataires de la consultation.

6.4 Suites données aux avis et propositions

Le directeur de l'école s'assure des suites données aux avis et propositions de la CR. Ils sont notamment transmis au conseil d'administration si le point concerné doit y être vu. Il est tenu un répertoire des avis et propositions rendus par la CR.

Un compte-rendu de réunion reprenant les sujets traités, les principaux éléments des débats et les résultats des votes est rédigé par le secrétariat de la CR, transmis au Président pour vérification avant diffusion aux membres de l'instance. Il est considéré comme approuvé si aucune remarque n'est faite dans un délai de 7 jours ouvrés ou lorsque les remarques ont été prises en compte.

Le compte-rendu est diffusé par courriel aux enseignants-chercheurs, ATS et étudiants, par affichage, et publication sur l'intranet de l'école.

Article 6 Les commissions thématiques

6.1 Constitution et compétences
Des commissions thématiques sont créées, compétentes pour les sujets suivants :

- international,
- valorisation des ressources documentaires,

- diffusion de la culture architecturale,
- métiers,
- vie de l'école.

Leur rôle est d'explorer des sujets, de préparer des propositions, de rendre des avis fonctionnels. Les ordres du jour des réunions sont rendus publics. Les commissions rendent compte à la CPS, dont les membres sont systématiquement destinataires des comptes rendus, par ailleurs publiés sur l'intranet de l'école et, une fois par an, au séminaire enseignant.

La CFVE et la CR peuvent solliciter une commission sur un sujet particulier de son domaine de compétence.

La CFVE et la CR peuvent également créer des groupes de travail ad hoc ou charger un enseignant-chercheur d'une mission sur un sujet défini.

6.2 Participation

Enseignants : Tous les 4 ans, un appel à participation est organisé par l'administration. Les enseignants expriment leur souhait de participer à 3 commissions. Le directeur de l'école désigne, après consultation du CPS, les participants au regard de ces choix et de l'équilibre de participation aux commissions.

Etudiants : tous les 2 ans il est demandé aux étudiants élus au CA ou au CPS de proposer la participation de deux étudiants, élus ou non, à chacune des commissions.

L'association Bellasso participe à la commission vie de l'école.

Le directeur, la directrice adjointe et les responsables des services concernés participent à la réunion. Le secrétariat de chacune des commissions est assuré par le responsable concerné :

- international : responsable du service international,
- valorisation des ressources documentaires : responsable de la médiathèque,
- diffusion de la culture architecturale : responsable de la communication,
- métiers : directrice des études,
- vie de l'école : directrice des ressources humaines et de la logistique.

Chaque commission élit un ou deux rapporteurs qui président et animent les réunions. Ils rendent

compte pour la commission à la CFVE et devant le séminaire annuel.

6.3 Fonctionnement

Chaque commission organise librement son fonctionnement. Des comptes rendus sont systématiquement établis et publiés sur l'intranet de l'école.

Article 7 Les délégués étudiants

7.1 Désignation des délégués étudiants

Chaque année, avant la mi-novembre, le service des études procède à la désignation d'un ou deux représentants étudiants de chacune des promotions : licence 1, licence 2, licence 3, master 1 et master 2.

7.2 Rôle des délégués étudiants

Ces délégués sont les interlocuteurs privilégiés de l'administration pour toute question qui concerne les conditions de travail, l'organisation des études de la promotion... Des réunions de bilan sont organisées autant que de besoin, au minimum une fois par an.

Partie 2 Dispositions générales Vie dans l'établissement

Article 8 Ouverture des locaux

Site principal, 60 bd de la Villette :

lundi à vendredi 8h30 – 22h30
samedi 10h00 – 18h00

Les jours précédant les jurys d'architecture, les horaires sont élargis :

- les 14, 15, 16 et 20 janvier 2020 de 8h30 à 0h30,
- les 10, 11, 15 et 16 juin 2020 de 8h30 à 0h30.

Les horaires du site dit de « l'imprimerie », 46 bd de la Villette font l'objet d'une information spécifique en début de semestre.

Les portes d'accès sont fermées une heure avant la fermeture générale des locaux.

L'ouverture de la médiathèque et des

services administratifs est affichée à l'entrée des services.

L'école est fermée les samedis à chaque veille de vacances : 21 décembre, 1^{er} février, 4 avril, 27 juin, ainsi que tous les samedis de juillet.

Article 9

Interdiction de fumer ou de vapoter, d'introduire et de consommer des boissons alcoolisées

Conformément à la loi et à l'impératif de santé, il est interdit de fumer ou d'utiliser une vapoteuse dans l'ensemble de l'école sauf dans les lieux suivants :

- dans la cour Villette,
- dans la cour Bournouf,
- sur la terrasse de la cafétéria,
- sur les terrasses des bâtiments E et B et limitées à 19 personnes,
- sur les coursives.

Cette autorisation est donnée à condition que les mégots soient jetés dans les cendriers installés à cet effet.

Il importe que chaque personne entrant dans l'école éteigne — le cas échéant — sa vapoteuse ou sa cigarette dans le cendrier situé à l'entrée des locaux.

Il est interdit d'introduire et de consommer des boissons alcoolisées sur le lieu de travail.

Article 10

Sécurité : Incendie / sûreté et secours

L'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville est un établissement d'enseignement supérieur classé ERP 2^e catégorie et est à ce titre soumise à des règles de sécurité particulières.

Chaque usager est tenu de connaître les consignes relatives à la mise en œuvre des dispositifs d'alerte et de lutte contre l'incendie telles qu'elles sont diffusées par la direction de l'école et résumées ci-dessous.

Un registre d'hygiène et de sécurité destiné à recueillir les observations en la matière est mis à la disposition des agents à l'accueil.

Les plans du bâtiment principal

sont affichés dans les halls d'entrée, ils donnent la configuration générale des locaux.

À chaque niveau, sont affichés des plans d'évacuation des locaux en cas de sinistre et dans chaque salle de classe des consignes de sécurité en cas d'incendie qu'il convient de relire régulièrement.

Le risque majeur est l'incendie qui peut être généré par différents facteurs et notamment :

- l'imprudence des fumeurs : il convient d'éteindre ses cigarettes avant de les jeter dans les cendriers et non dans les poubelles,
- le danger électrique en particulier par surcharge des prises de courant dans les ateliers. Il est strictement interdit d'utiliser un réchaud,
- l'utilisation des machines des ateliers d'art plastique, de reprographie et d'informatique.

En présence d'un début d'incendie prévenir l'accueil ou le 18 ou le 112 et déclencher l'alarme incendie en utilisant les « bris de glace incendie » répartis dans toute l'école. Ne pas utiliser les ascenseurs.

Les obstacles constitués par des matériels entreposés ou laissés dans des endroits de passage ou communs à d'autres activités peuvent empêcher l'évacuation provoquant éventuellement un mouvement de panique. Toutes les circulations ainsi que les accès aux issues de secours doivent donc être libres de tout objet ou obstacle.

L'utilisation des machines est normalement soumise à des règles précises indiquées par les enseignants, des ateliers ou laboratoires. Ces mesures sont détaillées dans la charte ou règlement de ces espaces ou figurent sur un mode d'emploi à lire impérativement avant de s'en servir.

En cas de fonctionnement défectueux ou d'anomalie, en présence d'un paquet suspect (surtout ne pas y toucher) ou en cas d'urgence, il convient de prévenir rapidement l'accueil.

Des exercices de sécurité consistant à évacuer le plus vite possible les locaux sont organisés régulièrement. Les consignes sont de regagner dans les plus brefs délais, un des points de rassemblement en évitant de stationner devant le hall d'entrée et en laissant la place nécessaire aux véhicules d'intervention. Il convient

d'aider les personnes en situation de handicap à évacuer ou les mettre à l'abri pour une évacuation différée. Au point de rassemblement, toutes les personnes manquantes doivent être signalées.

Suivre les consignes données par le personnel de l'école (guides et serre files). Des mesures particulières ont été mises en place en cas de risques majeurs (exemple : mise à l'abri, confinement et évacuation différée concernant le risque attentat).

Chaque enseignant est guide de son groupe d'étudiants.

Incendie

Gardez votre calme et donnez l'alerte à l'accueil ou en faisant le 18 ou le 112.

Attaquez le foyer par la base au moyen des extincteurs sans prendre de risques.

Dans la chaleur et la fumée baissez-vous, l'air est frais près du sol.

Evacuation

À l'audition du signal ou sur ordre d'un responsable fermez les portes et les fenêtres.

Suivez les indications du guide ou dirigez-vous vers les portes les plus proches.

N'utilisez pas les ascenseurs ou monte-charges.

Ne revenez pas en arrière sans y avoir été invité.

Sûreté

La sûreté du site est assurée par un système de vidéosurveillance.

L'établissement est doté d'un contrôle d'accès par badges. Tous les usagers doivent en posséder un, les visiteurs doivent s'annoncer à l'accueil.

Dans le cadre de la posture Vigipirate « sécurité renforcée risque attentat », le contrôle d'accès est renforcé. Les mesures en vigueur sont diffusées par voie d'affichage et sur l'intranet

En cas de perte ou de vol, de mauvais fonctionnement en informer l'accueil.

Un affichage d'orientation est mis en place sur les portes de l'entrée principale, à l'attention de tous les usagers.

Toute intrusion ou situation semblant anormales doivent être déclarées à l'accueil.

Secours et assistance

En cas d'accident, prévenir l'accueil qui contactera un sauveteur secouriste du travail (présent sur le site) pour les premiers soins ou appellera les secours extérieurs.

Des formations de secouristes peuvent être dispensées au sein de l'établissement. Il faut en faire la demande auprès du service des ressources humaines.

Article 11

Respect des règles de fonctionnement de l'école

Le directeur peut engager une procédure disciplinaire contre tout usager coupable d'avoir troublé l'ordre ou enfreint les règles de fonctionnement de l'établissement.

Article 12

Respect des matériels et des personnes

Les photocopieurs, les micro-ordinateurs et autres machines ne doivent pas être utilisés anormalement ni malmenés.

En cas de doute ou de panne s'adresser au responsable de la reprographie, au responsable de l'informatique ou aux personnes principalement en charge de l'utilisation des machines concernées. Toute détérioration volontaire ou par suite de négligence fera l'objet de poursuites.

Les usagers de l'école doivent avoir un comportement responsable et de respect des autres. Une procédure disciplinaire est engagée contre les auteurs des cas de violence, d'agression verbale ou physique, de chahut organisé dans l'enceinte de l'établissement.

Article 13

Les vols et dommages divers

Chacun est responsable de la garde de ses biens personnels, seules les assurances personnelles peuvent garantir les risques dans un établissement ouvert au public. L'école ne peut être tenue pour responsable des vols dont les étudiants, enseignants et personnels administratifs

et techniques, ou autres personnes pourraient être victimes en dépit des aménagements qu'elle a effectués. Toute personne prise en flagrant délit de vol ou de dégradation d'objet ou matériel de l'école est passible de poursuites en justice et sera poursuivie systématiquement par l'établissement.

Article 14

Impressions

L'école met à disposition des étudiants des photocopieurs et traceurs. Leur utilisation nécessite l'achat d'une carte d'impression rechargeable.

Les tarifs d'achat de la carte d'impression et des impressions sont les suivants :

achat d'une carte d'impression

2,50 €

A0 couleur ou noir et blanc

1,20 € — 30 unités

A1 couleur ou noir et blanc

0,72 € — 18 unités

A2 couleur ou noir et blanc

0,58 € — 15 unités

A4 couleur

0,19 € — 05 unités

A4 noir et blanc

0,10 € — 03 unités

A3 couleur

0,38 € — 10 unités

A3 noir et blanc

0,19 € — 05 unités

Article 15

Divers

Hygiène

Il importe que chacun respecte la propreté de tous les lieux de l'établissement (atelier, salles de cours, bureaux, terrasses, parking...) et s'astreigne à jeter dans une poubelle tout déchet.

Téléphone portable

L'utilisation du téléphone portable est interdite dans les salles de cours, les amphithéâtres, ainsi que dans la médiathèque, dans le centre de recherche et dans le libre-service informatique.

Affichage

Des panneaux d'affichages avec intitulé précis sont disposés dans les halls

d'entrée. L'affichage sauvage est interdit (en cas de difficultés, s'adresser au service communication).

Animaux

Il convient d'autoriser la présence des animaux destinés à accompagner les personnes handicapées.

Charte informatique

L'accès à l'informatique est subordonné à la signature d'une charte déontologique définissant les règles d'usage qui s'imposent à tout utilisateur du réseau.

Médiathèque

L'accès à la médiathèque et le prêt sont réservés aux étudiants, enseignants et personnels de l'école.

Toutefois le prêt de documents (2 documents à la fois au maximum) peut être autorisé aux personnes extérieures à l'école qui doivent alors s'acquitter d'un droit d'inscription annuel fixé à 45 € pour les usagers extérieurs, à 30 € pour les anciens étudiants de l'école, les enseignants chercheurs hors Énsa-PB, les étudiants et les demandeurs d'emploi.

L'accès à la médiathèque est subordonné à l'engagement concrétisé par la signature de la charte de la médiathèque.

Partie 3

Dispositions particulières relatives aux étudiants

Article 16

Délit de bizutage

La loi du 17 juin 1998 prohibe le fait pour une personne d'amener autrui, contre son gré ou non, à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants lors de manifestations ou de réunions liées au milieu scolaire et socio-éducatifs. Les peines encourues sont l'emprisonnement et des amendes. L'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belle-ville a toujours fermement exclu et interdit une telle pratique.

Article 17

Dégradation de la carte d'étudiant

Toute dégradation ou perte de la carte d'accès servant de carte d'étudiant exigeant la remise d'une nouvelle carte sera facturée 15€ à l'étudiant.

Article 18

Les accidents et dommages corporels

Tous les étudiants qui s'inscrivent à l'école doivent contracter une assurance individuelle en responsabilité civile, qui couvre les accidents survenus dans l'école ou à l'occasion d'activités à l'extérieur dans le cadre des études, notamment les voyages d'étudiants.

Article 19

Déroulement des examens

Les examens se déroulent sous le contrôle et la responsabilité du corps enseignant de l'école. Toutefois, la surveillance des épreuves pourra être effectuée par une autre personne. Les candidats n'ayant pu composer pour une raison de force majeure dûment justifiée, pourront bénéficier éventuellement d'une autre séance d'examen dans la limite de l'année scolaire.

Tout étudiant utilisant des documents non autorisés ou utilisant frauduleusement les travaux d'un autre candidat, ainsi que les étudiants ayant volontairement transmis des informations lors de l'épreuve seront exclus du bénéfice du module concerné pour l'année en cours.

Les modalités d'évaluation sont détaillées dans le règlement des études et le programme pédagogique validés chaque année par le conseil d'administration de l'école (cf. règlement des études).

Article 20

La falsification de documents administratifs

Tout étudiant pris en flagrant délit de falsification de documents administratifs ou de détournements de documents officiels sera immédiatement exclu de l'école, en attendant de comparaître devant la commission de discipline.

Extrait du décret n°78-266 du 8 mars 1978

Conformément à l'article 15 du décret n°78-266 du 8 mars 1978 portant sur le statut des établissements, le directeur peut, après consultation d'une commission de discipline, prononcer une mesure disciplinaire contre tout étudiant coupable d'avoir troublé l'ordre ou enfreint les règles de fonctionnement de l'établissement.

La commission de discipline est composée des représentants des enseignants et des étudiants, membres du conseil d'administration. Elle est présidée par l'enseignant, membre de la commission, ayant la plus grande ancienneté dans l'établissement.

Article 21

Vie associative

La vie associative étudiante est encouragée. L'association Bellasso dispose d'un local réservé à ses activités. Toutes les associations peuvent utiliser des salles ou amphithéâtres pour leurs réunions sur demande à l'accueil du service des études, gestionnaire des locaux d'enseignement. Elles communiquent à l'accueil de l'école les nom et qualité des personnes extérieures invitées.

Depuis 2016, cette cérémonie dédiée aux étudiants diplômés des PFE, des DSA et de la Hmonp est un moment solennel. Elle débute par la conférence du parrain ou de la marraine de la promotion, se poursuit par la remise d'un diplôme et se termine par la fête de l'école.

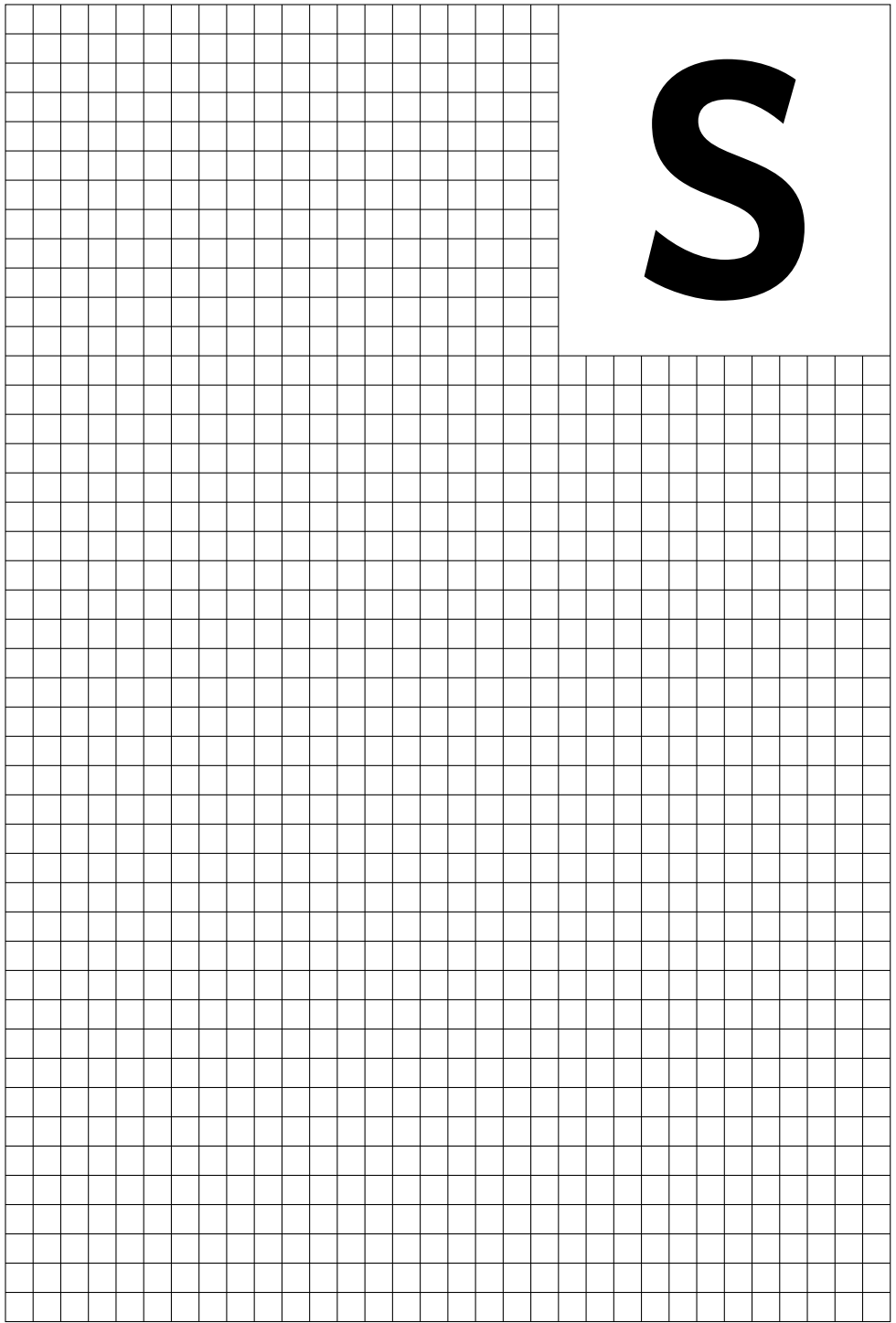
réseaux sociaux

R

L'école dispose d'une page Facebook (www.facebook.com/ensaparisbelleville75019), d'un compte LinkedIn (www.linkedin.com/school/ecole-d'architecture-de-paris-belleville), d'un compte Instagram (www.instagram.com/ensaparisbelleville) et d'une chaîne YouTube.

Les réseaux sociaux sont animés par le service communication, s'abonner permet de se tenir au courant des activités de l'école.





SIUMPPS Paris-Descartes

45 rue des Saints-Pères

75006 Paris

+33 (0)1 40 51 10 00

www.siumpps.parisdescartes.fr**Chantal Marion***référénte handicap*

+33 (0)1 51 38 50 31

[chantal.marion@](mailto:chantal.marion@paris-belleville.archi.fr)paris-belleville.archi.fr**accident et dommage corporel**

Tous les étudiants doivent contracter une assurance individuelle en responsabilité civile, qui couvre les accidents survenus dans l'école ou à l'occasion d'activités à l'extérieur dans le cadre des études, notamment les voyages étudiants. En cas d'accident, prévenir l'accueil, le responsable sécurité ou appeler le 15.

consultations spécialisées

L'école a passé une convention avec le Service interuniversitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SIUMPPS) de l'Université Paris-Descartes. À ce titre, les étudiants inscrits en licence 1 sont conviés à une visite médicale obligatoire. Les étudiants peuvent bénéficier d'actions spécialisées, telles qu'un bilan bucco-dentaire, une mise à jour des vaccins, une consultation de nutrition, etc. ou encore une consultation médicale gratuite pour arrêter le tabac accompagnée d'une aide psychologique. Le médecin de prévention assure également l'accueil des étudiants handicapés ou atteints de maladies chroniques (aménagement des études et des examens). L'étudiant doit se manifester auprès du centre de santé. Pour un acte médical, il prend rendez-vous sur doctolib et vient avec sa carte vitale à jour

handicap

Les étudiants en situation de handicap doivent prendre contact avec la référente handicap de l'école pour mettre en place les aménagements nécessaires dans le cadre de leurs études.

médecin traitant

Choisir un médecin traitant est depuis quelques années une obligation. À Paris, beaucoup de médecins pratiquent des honoraires « libres », c'est-à-dire supérieurs au tarif de base d'une consultation qui est de 25€ (dont 1€ à la charge du patient). Dans ce cas, le surplus n'est pas remboursé. Faites appel de préférence à des médecins dits « conventionnés secteur 1 », qui ne pratiquent pas de dépassements d'honoraires. Une fois le choix arrêté, il faut remplir une « déclaration de choix de médecin traitant » et l'envoyer au centre de sécurité sociale.

mutuelles étudiantes

Le régime général de sécurité sociale ne rembourse que 15 % à 80 % des frais selon les cas. Il faut donc choisir une mutuelle étudiante pour souscrire à une complémentaire santé afin d'être remboursé à 100 %.

ostéopathie

Une permanence hebdomadaire au sein de l'école est ouverte aux étudiants.

osteopathe@
paris-belleville.archi.fr

sommeil et stress

Deux conférences sur ce thème sont proposées aux étudiants de licence 1^{re} année et 3^e année.

soutien psychologique

Une psychologue tient une permanence deux matinées par mois.

psychologue@
paris-belleville.archi.fr

assistance sociale

Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Paris (Crous)
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30.
39 avenue Georges Bernanos
75005 Paris
+33 (0)1 40 51 37 71
www.crous-paris.fr

centres de santé proche de l'école

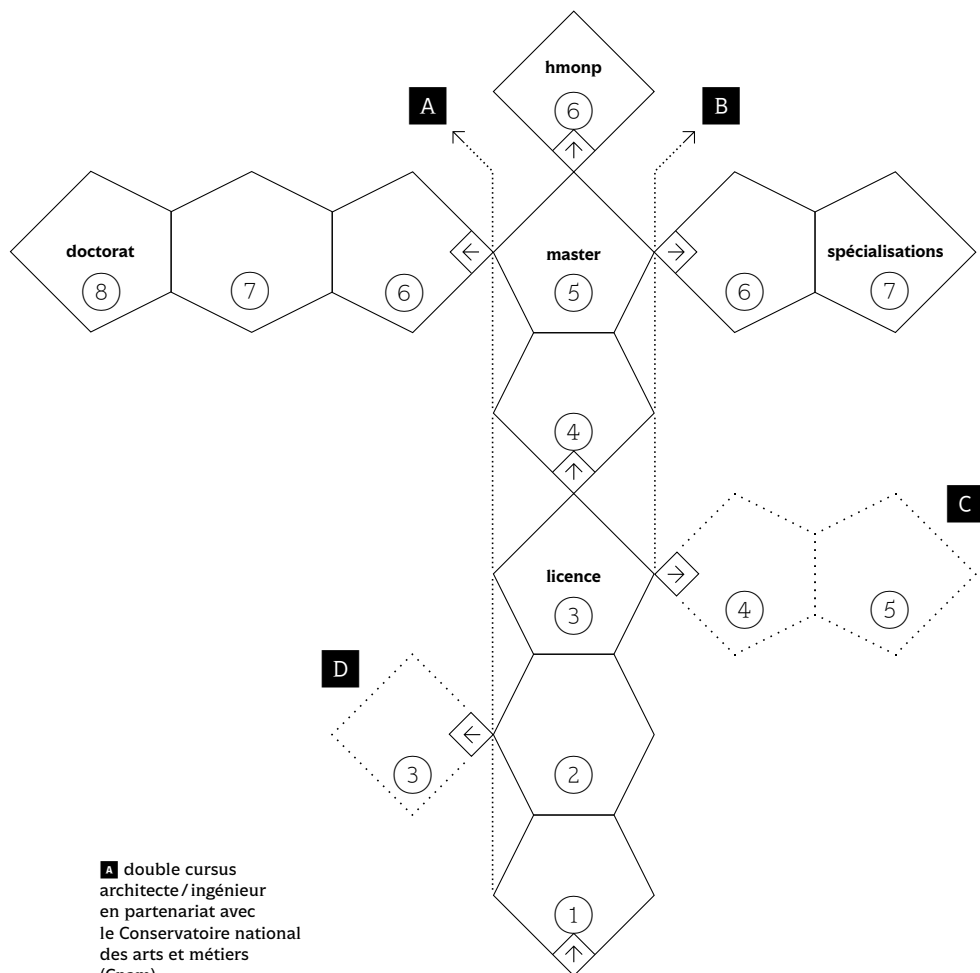
Cosem — centre Atlas
Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h à 18h.
15 rue de l'Atlas
75019 Paris
+33 (0)1 55 56 62 52
www.centre-medical-atlas.com

Fondation œuvre de la Croix Saint-Simon
6 bis rue Clavel
75019 Paris
+33 (0)1 44 52 57 10
www.croix-saint-simon.org
/centre-sante-medical-dentaire

mutuelle étudiante

LMDE — Centre 601
Ouvert le lundi de 9h à 12h et de 14h à 16h, du mardi au vendredi de 9h à 16h sans interruption.
79 rue Claude Bernard
75005 Paris
⑩④ ou ⑩⑩ Odéon
+33 (0)9 69 36 96 01
www.lmde.com

Smerep — Centre 617
54 boulevard Saint-Michel
75006 Paris
+33 (0)1 56 54 36 34
⑩④ Saint-Michel
www.smerep.fr



A double cursus architecte / ingénieur en partenariat avec le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam)

B double cursus architecte / designer en partenariat avec l'École nationale supérieure de création industrielle (Ensci)

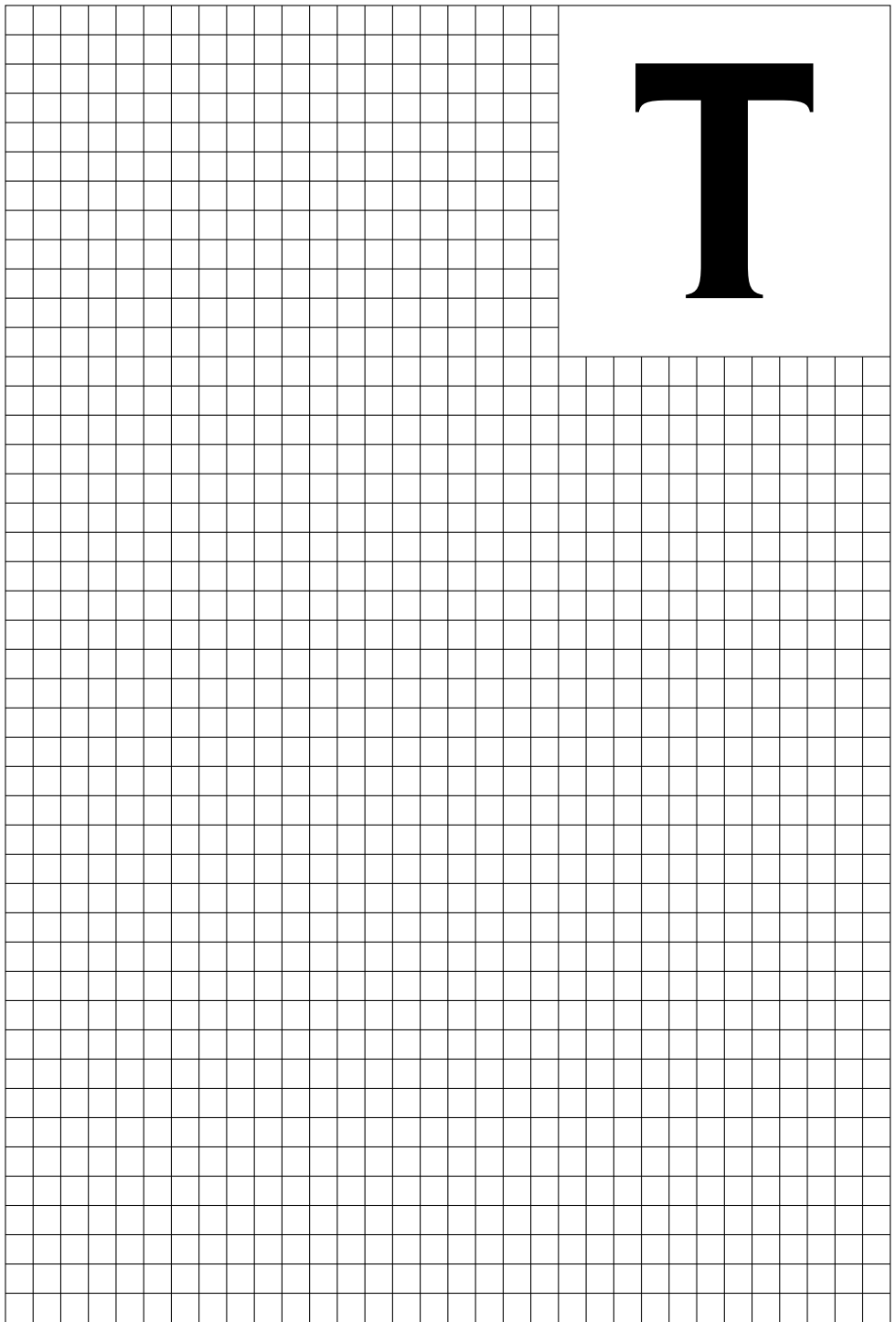
C parcours européen de master « urbanisme et aménagement »

D licence professionnelle « assistant à chef de projet en aménagement de l'espace »

L'école dispose d'un nouveau site internet depuis septembre 2019. Plus largement destiné au grand public, il permet d'avoir accès aux informations générales de l'école, aux actualités et de télécharger tous les supports d'information et guides disponibles.

www.paris-belleville.archi.fr





Taïga vous permet :

- de consulter votre emploi du temps,
- d'éditer vos certificats d'inscriptions,
- de prendre connaissance des enseignements dans lesquels vous êtes inscrit et des notes obtenues,
- de correspondre avec vos enseignants,
- d'accéder aux supports de cours déposés par vos enseignants,
- de procéder à votre inscription administrative en ligne.

Comment se connecter à Taïga ?

- Se connecter à : <https://taiga.archi.fr/taiga/etd/?ce=pblv>
- S'identifier : dans « utilisateur » en entrant votre prénom suivi de votre nom en minuscules séparés par un point.
Exemple : robert.deniro
- Cliquer sur « mot de passe oublié », un mot de passe vous sera envoyé sur l'adresse courriel que vous avez communiquée lors de votre inscription.
- Vous êtes automatiquement redirigé vers la rubrique « Préférences » qui vous permet de modifier votre adresse électronique, vos numéros de téléphone ainsi que les coordonnées de votre responsable légal.

L'utilisation du téléphone portable est interdite dans les salles de cours, les amphithéâtres, ainsi que dans la bibliothèque, le centre de recherche et le libre-service informatique.

transports

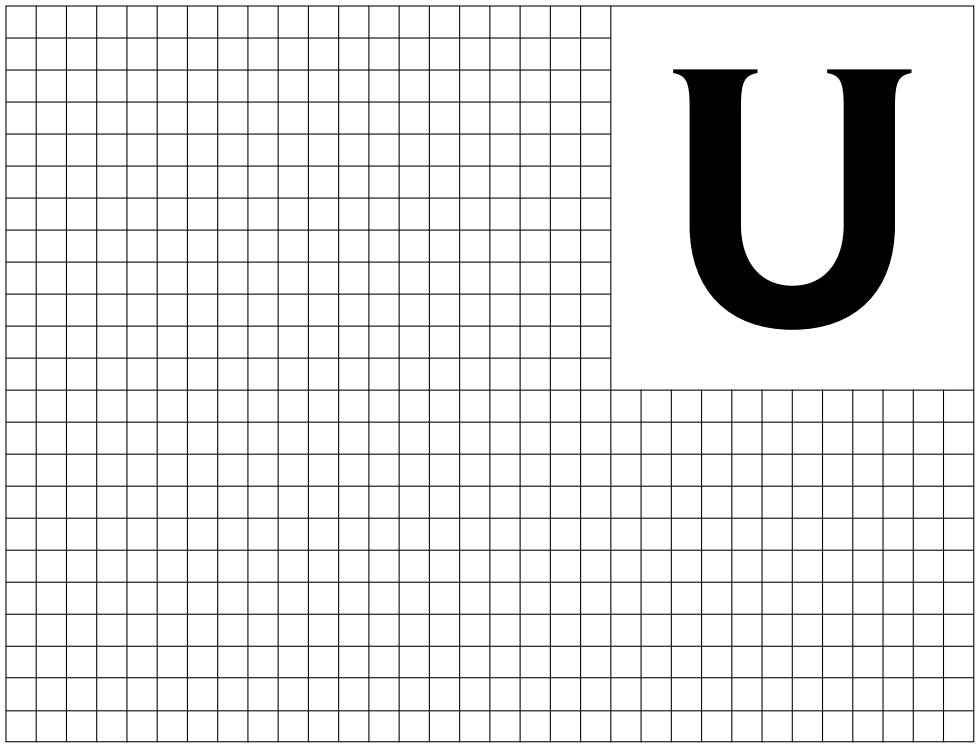
T

Pour arriver à l'école, vous pouvez emprunter le métro (stations Belleville ou Colonel Fabien — lignes ② et ⑪). La « carte Navigo » permet une circulation illimitée en métro, autobus et Réseau express régional (RER) dans la région parisienne.

www.imagine-r.com

La RATP propose également une carte étudiante « imagine R », pour les étudiants de moins de 25 ans, qui ramène le coût du ticket mensuel à 38 € environ. Pour l'obtenir, vous devez fournir un relevé d'identité bancaire d'un compte en France, une carte d'étudiant ou un certificat de scolarité, un justificatif d'affiliation à la sécurité sociale.



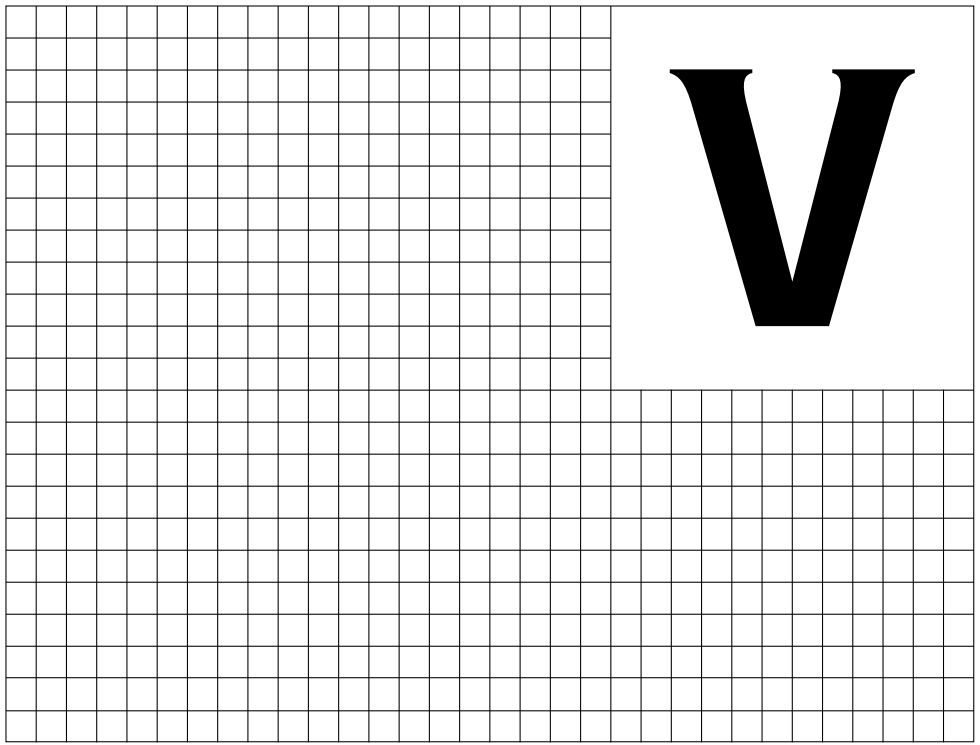


unité d'enseignement

Les enseignements sont regroupés par unité d'enseignement. Seules les unités d'enseignement sont capitalisables dès lors que les étudiants les ont obtenues.

Une compensation entre enseignements d'une même unité d'enseignement est possible à l'exception de celle consacrée au projet d'architecture (UE1) et au mémoire du 2^e cycle (S9-UE2).





vélos

Vélib' est un système de location de vélos en libre-service disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Il permet de prendre un vélo dans une station et de le déposer dans une autre. La station la plus proche se situe rue Sambre et Meuse.

www.velib-metropole.fr

Un parking à vélos est par ailleurs disponible dans l'école (cour Burnouf).

Pensez à envoyer des photos de vos voyages à communication@paris-belleville.archi.fr afin que l'école puisse s'en faire l'écho sur ses réseaux sociaux.

Cécile Roblin
chargée des voyages d'études
+33 (0)1 53 38 50 33
cecile.roblin@paris-belleville.archi.fr

Toujours organisés dans le cadre d'un enseignement, sur la base d'un programme et d'objectifs pédagogiques, ils s'accompagnent de travaux individuels (comptes rendus, croquis, dossiers, etc.). Ils se déroulent généralement pendant les vacances de printemps, celui de 1^{re} année fin octobre.

Au moment de leur inscription, les étudiants de 1^{re} année et de DSA paient une participation forfaitaire, respectivement de 125 € et 330 €. Les étudiants en 2^e, 3^e, 4^e et 5^e année contribuent à hauteur de 30 % de leur voyage principal. Les contributions étudiantes ne sont pas remboursées en cas de non-participation sauf cas de maladie grave ou de force majeure accepté par le directeur.

W



Trois réseaux wifi sont disponibles sur l'ensemble des sites de l'école, à l'exception du bâtiment administratif (bâtiment A) et des amphithéâtres (bâtiment B):

● site principal

— bâtiments **B** **C**

nom du réseau : WIFI-ENSA

clef WPA : ensaPB2009

— bâtiments **D** **E** **F**

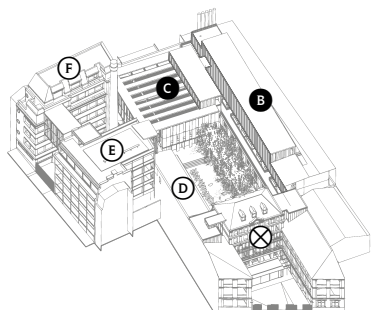
nom du réseau : HP-WIFI-ENSA

clef WPA : \$Ensa_Pb-2009!

● site de « l'Imprimerie »

nom du réseau : WIFI-ENSA-IMP

clef WPA : T=558hz5:F>bVWf



coordination éditoriale

Stéphanie Guyard

photographie

Didier Gauducheau

impression

Alliance Partenaires Graphiques

papier

Munken Print White 300 g/m²

Munken Print White 115 g/m²

conception graphique

Bureau Brut

typographie

paris-belleville, Bureau Brut

A

accès 5, 17
accident 78
administration 6
affichage 7
aide 78
anciens élèves 11
anglais 8
annuel 8
Asso B 10
associations 10
assurance 78
atelier 12, 13, 14
auberges de jeunesse 53
AUSser 26, 51

B

Babelville 10
badge 5
bâtiment 16
Bellaso 10
bibliothèque 58
biennale 18
bois 12
bourse 18

C

cafétéria 19
calendrier 20, 22
carte étudiant 24
carte Izly 25
cartothèque 26
casiers 25
césure 28
chaire partenariale 28
chiffres clés 29
commission de la recherche 30
commission des formations et de la vie étudiante (CFVE) 30
commissions 30
commission thématiques 30
concours 31
conférences 31
conseil d'administration (CA) 30
conseil pédagogique et scientifique (CPS) 30
conseils 30
consultation 78
coopérative 32
coordination pédagogique 32
cours magistraux 39, 64
crédits 37
Crous 53

D

délégués 33
diplômés 75
directeur 34
direction 6
direction des études 6
direction des relations internationales 6
discrimination 34
doctorat 35
dommage corporel 78
dossier social de l'étudiant (DSE) 18
double cursus 35
dsa 36

E

écologie 38
ects 37
emplois du temps 38
enseignements 20, 22, 39
entrepreneur 41
évaluation des enseignements 41
expositions 42

F

Facebook 75
fanfares 10
fermetures annuelles 17
Fonds national d'aide d'urgence annuelle Culture (FNAUAC) 18
foyers 53

H

handicap 78
hmonp 44
horaires d'ouverture 17

I

impression 24
infolettre 46
informatique 46
inscriptions 48
Instagram 75
intensifs 22, 39
international 60
internet 81
intranet 48
Ipraus 51
Izly 25

J

journée portes ouvertes 66
jursys 50

L

laboratoire de recherche 51
licence 52
licence professionnelle 52
LinkedIn 75
logement 53

M

maquettes 13
master 56
mastère spécialisé® 57
master européen 56
matériauthèque 58
médecin 78
médecine préventive 78
médiathèque 59
mobilité 60
mutuelles étudiantes 79

N

notation 62

O

objets trouvés 64
organisation pédagogique 64
ostéopathie 79

P

panneaux d'affichages 7
partenariats 60
photocopies 24
photographie 14
portes ouvertes 66
présentation des enseignements 22
projet de fin d'études (PFE) 39
propreté 66

R

rattrapage 20, 22, 62
recherche 26, 51
règlement des études 67
règlement intérieur 68
remise des diplômes 75
réseaux sociaux 75
Résumé Architecture 10

S

santé 78
scénographie 57
schéma des études 80
séminaire de master 39
service communication 6
sexisme 34
site internet 81
sommeil 79
soutien psychologique 79
stages 40
stress 79
studios 40

T

Taïga 84
téléphone portable 85
Toeic 8
traceurs A0 46
transition écologique 38
transports 85
travail personnel 40
travaux dirigés (TD) 40

U

unité d'enseignement 87

V

vélos 89
voyages 90

W

wifi 92
Wiin 31
workshops 40

Y

YouTube 75